



3



BIBLIOTHEQUE  
SAINT-SULPICE MONTRÉAL

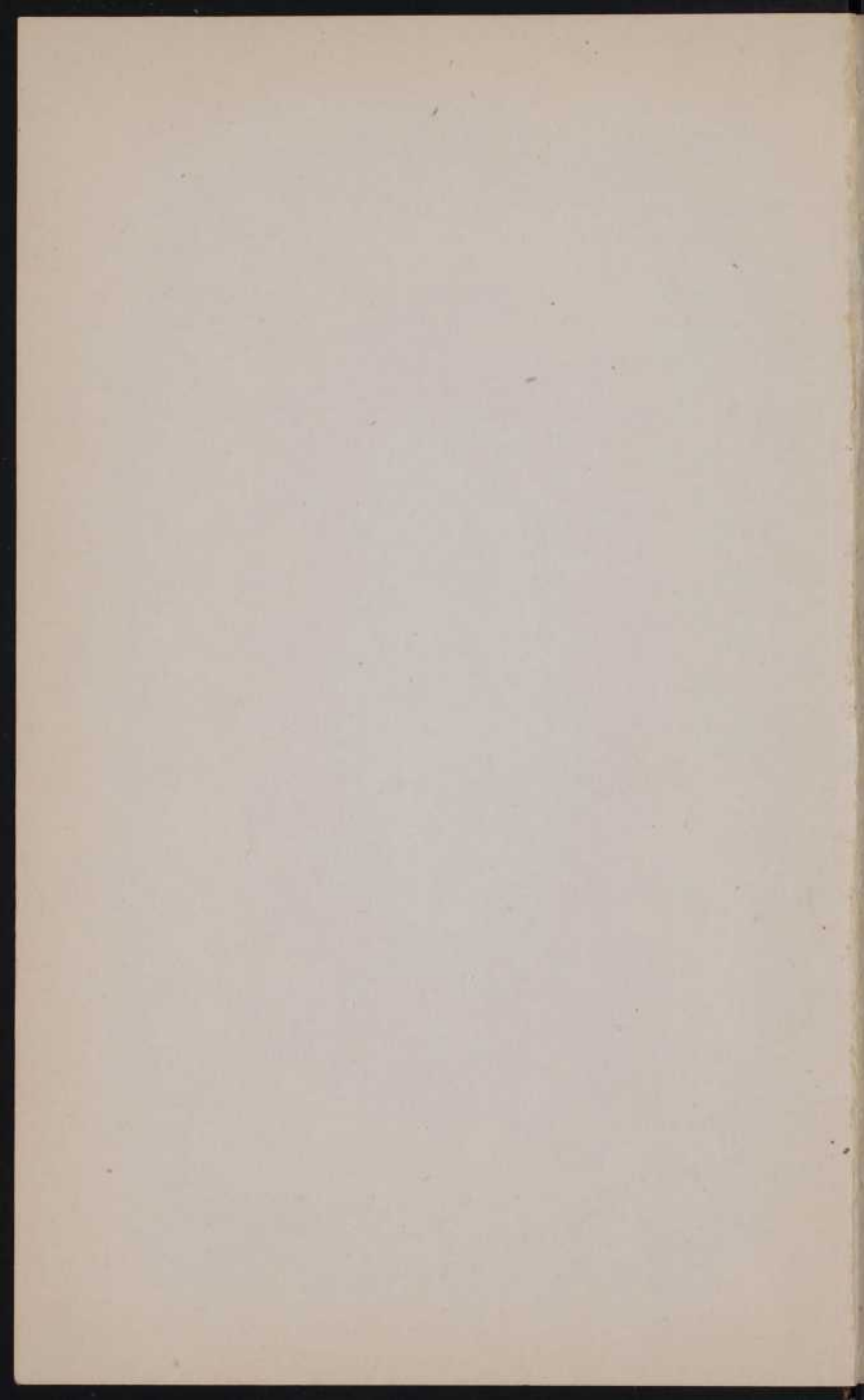


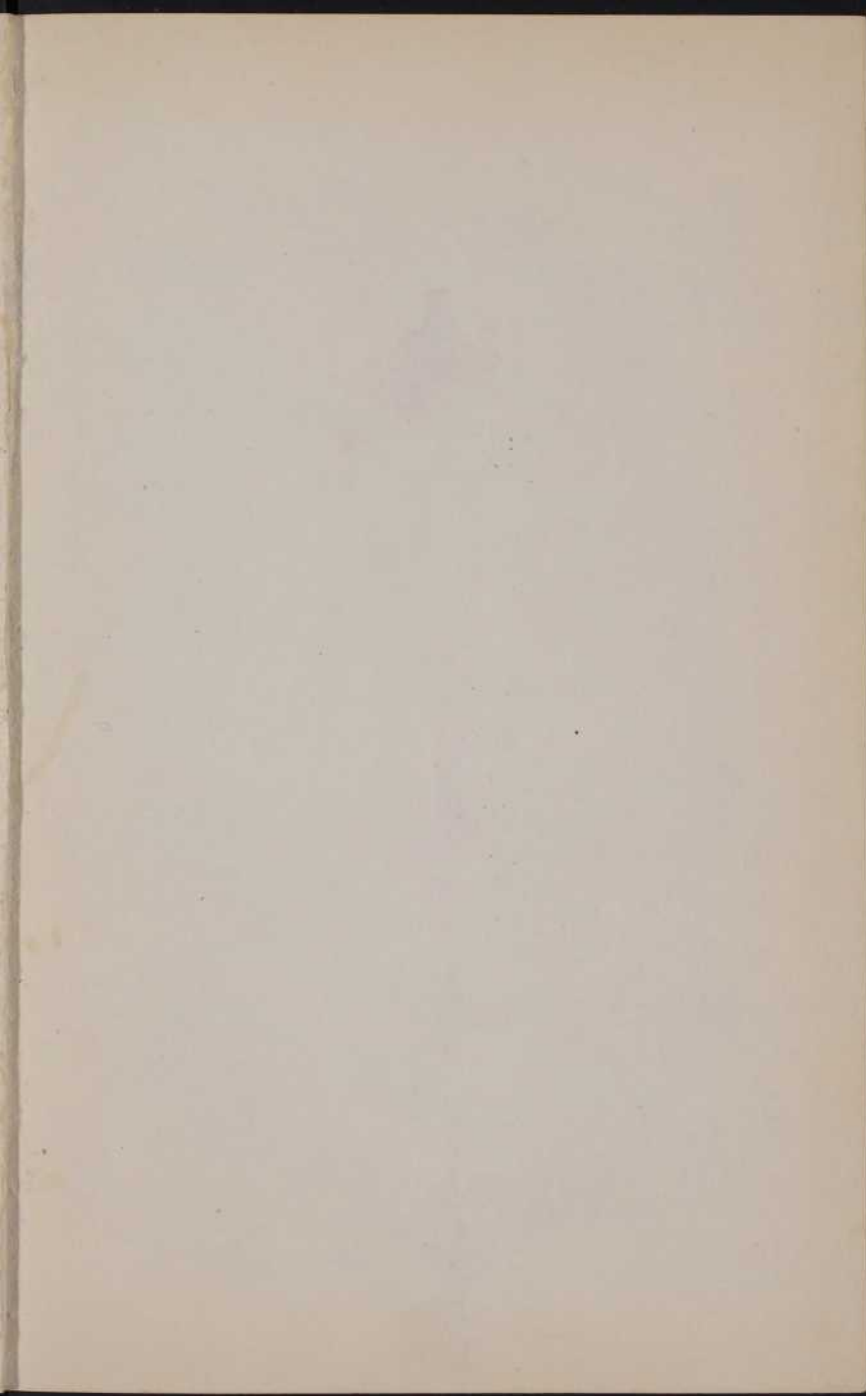
80

77

---

13







Charles-Omer GARANT  
Professeur à l'Université Laval  
Aumonier des Associations de Patrons  
du Diocèse de Québec

# L'Église au secours de la Société

---

*Lettre-préface de*

Son Eminence le Cardinal J.-M. Rodrigue Villeneuve, O. M. I.  
Archevêque de Québec

BIBLIOTHÈQUE  
SANT-SULPICE

*Causeries données à la radio*

sous les auspices de L'Action Sociale Catholique

QUÉBEC  
1937

*Nihil obstat,*

Can. Arturus ROBERT,  
Censor

3a Maii, 1937

---

*Permis d'imprimer,*

Camille Roy, P. A.  
Sup. Sem. Quebec

5 mai, 1937

HN  
37  
C3G37  
1937

BIBLIOTHÈQUE  
UNIVERSITAIRE  
MONTREAL

---

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CANADA, 1937

## LETTRE-PRÉFACE

de

Son Éminence le Cardinal VILLENEUVE,

*Archevêque de Québec*

Québec, le 1er mai 1937.

MON CHER MONSIEUR L'ABBÉ,

*Selon mon désir vous avez pendant le dernier Carême donné à la radio sur la doctrine sociale de l'Église cinq conférences que vous livrez maintenant à l'impression. Je vous en félicite et m'en réjouis.*

*Votre texte, en effet, dans sa limpidité et son mouvement facile, trahit souverainement le souci d'exposer la vraie pensée des Souverains Pontifes, et il ne peut cacher non plus une émotion aussi vive que discrète en faveur des travailleurs et des pauvres. Il a un accent sacerdotal.*

*Et, j'en ai la confiance, vos conférences, qui ont déjà impressionné beaucoup d'esprits parmi vos auditeurs, leur permettront, par une lecture à tête reposée, de mieux saisir l'évidente sagesse, la solide cohérence, la fécondité inépuisable de*

*l'enseignement chrétien sur la justice et la charité comme elles s'imposent à tous ceux qui font partie de la société humaine. Je souhaite vivement que nos professionnels comme les modestes ouvriers y arrêtent leur esprit. Quel arsenal n'y découvriront-ils pas pour répondre aux objections fallacieuses et souvent perfides des ennemis de l'Église ou des victimes du communisme. Et puis, ils verront bien que la corporation, le corporatisme social préconisé par Sa Sainteté Pie XI, n'est ni du fascisme ni de l'hitlérisme, mais sous quelque régime politique qu'on veuille un vrai rendement des cadres sociaux et qui permette aux individus d'exercer la justice dans le travail sans en être écrasé par l'injustice des autres.*

*Avec tous mes vœux et bénédictions en Notre-Seigneur et Marie Immaculée.*

*+ J. M. Rodrigue Céd. Villeneuve  
Evêq. de Québec*

---

A Monsieur l'abbé C. Omer GARANT,  
Professeur de l'Université Laval,  
Québec.

## AVANT-PROPOS

*Ces causeries n'avaient pas été préparées pour la publication. Je me rends aux conseils de plusieurs qui ont essayé de me faire croire qu'elles pourraient être utiles et servir la diffusion de la doctrine sociale de l'Église. Est-il nécessaire d'ajouter que la lettre de Son Éminence le Cardinal, notre bien-aimé Archevêque — lettre qui est reproduite dans la page précédente — a largement contribué à me décider pour de bon.*

*J'aurais aimé revoir, compléter le travail; faute de temps, je ne l'ai fait qu'à demi. Je livre donc ces causeries, telles qu'elles sont. Puissent-elles éclairer les esprits sur les grands problèmes de l'heure; elles ont pour but de vulgariser les solutions proposées par les Papes.*

*Puisque c'est le mois de mai, je remets le tout entre les mains de la Sainte Vierge.*

Université Laval, 4 mai 1937.



PREMIÈRE CAUSERIE

**L'ÉGLISE ET LES PROBLÈMES  
DE L'HEURE**

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

#### I LES DIFFÉRENTS PROBLÈMES :

- 1) Énumération : ouvrier, économique, politique, moral ;
- 2) Importance de ces problèmes ;
- 3) Libéralisme, Socialisme, Doctrine sociale de l'Église.

#### II ACTION DE L'ÉGLISE DANS CES PROBLÈMES :

- 1) Légitimité de l'intervention : droit et devoir ;
- 2) Église — Papes, Évêques, Prêtres, Laïques.

#### III ATTITUDE A PRENDRE QUAND ROME PARLE EN CES MATIÈRES :

- 1) Ce qui est arrivé dans le passé ;
- 2) Il faut obéir au Pape ;
- 3) Il faut étudier, diffuser et réaliser.

### CONCLUSION

## L'ÉGLISE ET LES PROBLÈMES DE L'HEURE

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Action Sociale Catholique, depuis plus d'un quart de siècle, s'est donné comme mission de répandre, dans notre chère et belle province de Québec, la doctrine chrétienne. Cette mission, elle la poursuit d'une façon de plus en plus efficace, d'abord par son journal, *L'Action Catholique*, et ensuite par toutes les œuvres qu'elle fait naître autour d'elle, qu'elle anime et qu'elle dirige.

Ceux qui réfléchissent ne peuvent pas ne pas en éprouver une grande joie, surtout quand on connaît l'équation qu'un littérateur célèbre appelait, il y a quarante ans, l'équation fondamentale, à savoir : christianisme = civilisation comme paganisme = barbarie.

Cette équation est d'ailleurs une leçon du passé. Le christianisme n'est pas une de ces opinions éphémères qui naissent un jour et disparaissent le lendemain ; il a célébré le dix-neuvième centenaire de sa naissance au Golgotha. Né à une époque de crise assez analogue à celle que nous subissons aujourd'hui, il a traversé plusieurs périodes d'histoire. Partout et toujours sa lumière civilisatrice dissipa les ténèbres de la barbarie qu'entretenait le paganisme.

Cette équation correspond encore aux deux tendances essentielles de l'être humain. Il nous faut opter entre la nuit et le jour, entre les ténèbres et la lumière, entre la chair et l'esprit,

entre la barbarie et la civilisation, entre le paganisme et le christianisme. Il n'y a que deux pôles dans la sphère de la vie humaine. Le paganisme est l'un de ces pôles, le christianisme est l'autre. Malheureusement l'âme humaine est tellement enlisée dans la matière, en vertu de la faute originelle, que notre pente la plus naturelle est celle qui conduit au paganisme, c'est-à-dire à la déification de nos passions et de nos intérêts.

L'Action Sociale Catholique, spécialement, n'a jamais manqué une occasion qui lui était offerte, de faire pénétrer dans la vie publique de notre peuple la doctrine sociale du Christ ou, ce qui revient au même, la doctrine sociale de l'Église. C'est cette dernière, en effet, qui a reçu le dépôt, qui conserve, développe et applique aux différents besoins de l'humanité au cours des siècles, la vérité apportée à la terre par Celui qui est le seul Maître autorisé des hommes, la vérité enseignée par Jésus-Christ.

Depuis surtout que toutes les sociétés modernes — la nôtre ne fait pas exception — sont si fortement secouées dans leurs organisations, depuis que l'on se demande quand et comment elles retrouveront leur équilibre, l'Action Sociale Catholique s'est appliquée à diffuser cette doctrine sociale de l'Église, seule capable de guérir les maux dont souffre l'humanité.

Aidée par des amis sincères, elle prend ce soir, dans le même but, une nouvelle initiative.

Durant le Carême, chaque semaine, chaque lundi, à cette même heure, à 6.30 heures, par tout le réseau français de Radio-Canada, elle a voulu que des causeries soient données sur les graves problèmes qui hantent l'esprit humain à l'heure présente et sur les solutions qu'en propose l'Église.

L'initiative est heureuse, car, à n'en pas douter, ces choses vous intéressent. Le choix du conférencier l'est moins. Nul n'en est plus convaincu que moi-même, soyez certains. Faites comme moi, acceptez avec plaisir ; nous ne pouvons faire autrement. La tâche est d'autant plus ardue, que les problèmes, que nous envisagerons ensemble, sont angoissants, puisque de leur solution dépend le bonheur, je dirai plus, dépend l'avenir des sociétés modernes. Je sais aussi que ces problèmes sont extrêmement délicats, parce que dans la poursuite du bien commun il est inévitable de heurter certaines ambitions individuelles de soi déréglées, mais qui hélas ! ont souvent libre cours aujourd'hui.

Aussi, avant de commencer, je tiens à déclarer que je ne traiterai le sujet que d'une façon tout à fait objective, vous priant de n'y voir jamais d'allusions à qui que ce soit et à quoi que ce soit. Je tiens à déclarer encore que la doctrine que je vous enseignerai, je l'ai puisée tout entière dans les Encycliques des Papes, spécialement dans *Quadragesimo Anno* et dans leurs commen-

tateurs les plus autorisés. Je m'appliquerai même, en autant que la chose sera possible, à vous citer les mots des Encycliques, dégageant ma responsabilité, et étant ainsi assuré de vous énoncer des vérités qui ne connaissent pas de frontières, parce qu'elles s'appliquent à tous les hommes, à toutes les sociétés et à tous les pays, quels qu'ils soient.

Dans cette première causerie, après avoir énuméré les différents problèmes dont nous parlerons, nous verrons pourquoi l'Église a non seulement le droit mais encore le devoir de s'en préoccuper, et nous dirons l'attitude qu'il faut prendre quand Rome parle en ces matières.

## I

### LES DIFFÉRENTS PROBLÈMES

La société au sein de laquelle nous vivons est bien malade, malade au point que tous les problèmes qui s'y agitent pourraient se ramener à la question suivante: Humanité, veux-tu vivre, ou veux-tu mourir? Sociétés modernes, voulez-vous sombrer dans l'horreur de la décomposition, de la corruption, de la violence, de la haine entre les peuples et entre les classes, des batailles d'intérêts et d'appétits; ou bien voulez-vous respirer de nouveau l'air vivifiant de la paix, voulez-vous voir se renouer entre les hommes, les doux liens de la charité, se rétablir dans le monde, le règne de la justice?

1) *Énumération des problèmes*

Quatre grands problèmes surtout sont inquiétants, présentement : le problème social par excellence : *les relations du travail et du capital* ; le problème économique : *l'équilibre et l'équivalence à établir et à maintenir entre la production et la consommation*, pour qu'il y ait un juste prix des choses et un bénéfice légitime ; le problème politique : *les devoirs de tous ceux qui de près ou de loin participent au gouvernement de la société* ; enfin le problème le plus fondamental, le problème moral : *la réforme des mœurs*.

2) *Importance de ces problèmes*

Ce sont là les problèmes que nous étudierons dans nos prochaines causeries. Disons immédiatement que tous ces problèmes sont susceptibles de plonger dans l'anarchie les sociétés au sein desquelles ils s'agitent. D'ailleurs, il faudrait être aveugle et sourd pour ne pas s'apercevoir que l'état actuel des choses ne peut durer, que nous évoluons à pas de géant vers une nouvelle organisation sociale. Seulement cette transformation peut s'opérer de deux façons ; c'est à l'humanité de choisir. La société de demain s'établira dans l'anarchie sur les ruines de la présente, ou se constituera dans la paix, par la restauration de l'ordre social actuel.

3) *Solution : Libéralisme, Socialisme, Doctrine de l'Église*

Il y aurait lieu de désespérer, si nous n'avions pour nous guider dans cette évolution inévitable, que les théories condamnées du libéralisme économique et du socialisme, surtout dans ses derniers produits : le communisme et le bolchévisme. Nous aurons occasion de parler de ces systèmes; ce soir j'ajouterai seulement: le libéralisme économique, fruit, qu'on le veuille ou non, du libéralisme doctrinaire, n'est-il pas la vraie cause de nos maux? N'est-ce pas cette liberté sans frein laissée aux individus qui fait que la raison du plus fort est toujours la meilleure?

Quant au socialisme, aujourd'hui divisé en deux partis principaux, le plus souvent opposés entre eux, et même ennemis acharnés, sans que toutefois ni l'un ni l'autre ait renoncé au fondement antichrétien qui caractérisait le socialisme d'autrefois, « c'est un rêve qui ne peut exister, dit Pie XI, c'est une aberration, c'est un illogisme inconcevable. » Dans ses formes violentes, « là où il a pris le pouvoir, ajoute le Pape, il se montre sauvage et inhumain à un degré qu'on a peine à croire et qui tient du prodige, comme en témoignent les épouvantables massacres et les ruines qu'il a accumulées dans d'immenses pays de l'Europe orientale et de l'Asie. » Si *Quadragesimo Anno* avait été écrit cette année, Pie XI aurait pu nommer

d'autres pays. De fait, dans *Divini Redemptoris*, il parle des persécutions du Mexique et de la malheureuse Espagne. On comprendra alors ses paroles : « Nous ne pouvons voir sans une profonde douleur l'incurie de ceux qui, apparemment insoucians de ce danger imminent et lâchement passifs, laissent se propager de toutes parts des doctrines qui, par la violence et le meurtre, vont à la destruction de la société toute entière. » Et dire que plusieurs croient au bonheur promis par les propagandistes de ces idées. Avouons cependant que nombreux sont ceux qui souffrent dans nos sociétés. C'est pourquoi le Pape ajoute : « Ceux-là surtout méritent d'être condamnées pour leur inertie, qui négligent de supprimer ou de changer des états de choses, qui exaspèrent les esprits des masses et préparent ainsi la voie au bouleversement et à la ruine de la société. »

Et ce qui attriste davantage, c'est de penser qu'il existe pourtant une doctrine capable de résoudre sûrement ces graves problèmes, une doctrine qui, pourvu que l'humanité l'accepte, est en mesure de redonner au monde le bonheur et la prospérité. Cette doctrine, c'est celle de l'Église Catholique, laquelle, par la bouche de ses Papes, aujourd'hui comme toujours, indique à l'humanité le chemin qu'elle doit suivre, si elle veut guérir des maux dont elle souffre.

## II

## ACTION DE L'ÉGLISE

On s'étonne quelquefois de voir l'Église intervenir en ces questions. On proclame ouvertement que les problèmes temporels ne sont pas de son ressort. Affirmation grosse de conséquences. Aussi bien ai-je pensé la considérer dès aujourd'hui.

1) *Légitimité de l'intervention de l'Église :  
droit et devoir*

Sans doute, la mission de l'Église est d'ordre avant tout surnaturel : conduire les âmes au ciel. Seulement, qui oserait affirmer que les problèmes temporels n'exercent pas une influence considérable sur le problème spirituel ? « Telles sont les conditions de la vie économique et sociale, nous dit Pie XI, qu'un nombre très considérable d'hommes y trouvent les plus grandes difficultés à opérer l'œuvre seule nécessaire de leur salut éternel. » Indirectement, par conséquent, ces questions l'intéressent, et elle a le droit et le devoir d'intervenir. Ces questions l'intéressent, parce que là comme ailleurs, les actions des hommes sont subordonnées aux règles de la morale, dont elle est l'interprète autorisée. Ces questions l'intéressent, parce que les problèmes présents de la société ont pour causes des plaies morales, pour lesquelles

il faut des remèdes moraux que l'Église seule possède. Ces questions l'intéressent, parce que dans ces problèmes la justice, dont elle est la gardienne authentique, est constamment en cause ; il s'agit toujours de donner à chacun ce qui lui est dû.

Pourtant non, et je me hâte de l'ajouter, ces questions ne sont pas simplement des questions de justice, mais plus encore des problèmes de charité. « Où trouver une nouvelle force d'amour parmi les hommes ? » disait l'un des pionniers de l'Action sociale en France. C'est une loi psychologique facile à vérifier : la justice ne peut se maintenir longtemps, là où ne règne pas l'amour. Il faut donc une doctrine qui m'oblige à aimer mon prochain comme moi-même et à ne jamais chercher mon bonheur au détriment du sien ; une doctrine qui ne me permette pas d'être heureux, aussi longtemps que je sais mon voisin malheureux ; une doctrine qui fonde la charité sur la terre et triomphe de l'égoïsme dont nous mourons. Cette doctrine, c'est celle de l'Église, dont le Divin Fondateur, il y a 1900 ans, a répandu son sang sur le Calvaire pour que les hommes apprennent à s'aimer les uns les autres.

Ces questions l'intéressent, parce que pour les résoudre, il ne suffit pas de changer les conditions matérielles de la société, c'est le ressort intime des âmes, c'est la conscience qu'il faut atteindre. Sans cela, en effet, les hommes

violèrent ou contourneront encore les lois et le devoir. Or, une seule puissance est capable de lier les consciences avec efficacité, et cette puissance, c'est l'Église.

Personne, par conséquent, n'a le droit de s'étonner, si la blanche silhouette du Pape apparaît de temps en temps au sommet de la colline du Vatican, comme le Sauveur jadis au-dessus de la mer déchaînée, et dicte aux hommes les lois qui doivent diriger leurs actes dans le domaine social, économique, politique ou moral. Avec raison, donc, Sa Sainteté le Pape Pie XI pouvait dire dans *Quadragesimo Anno* : « Nous avons le droit et le devoir de Nous prononcer avec une souveraine autorité sur les problèmes sociaux et économiques. Le devoir qui Nous incombe de promulguer, d'interpréter et de prêcher la loi morale, soumet également à notre Suprême Autorité l'ordre social, économique et politique. »

Pour ne citer que les documents principaux, disons que c'est en vertu de ce droit et de ce devoir que Léon XIII, le 15 mai 1891, adressait au monde son encyclique *Rerum Novarum*, si justement appelée : « la grande charte des travailleurs » ; c'est en vertu de ce même droit et de ce même devoir que le 15 mai 1931, tout juste 40 ans après, Pie XI publia *Quadragesimo Anno*, sur la restauration de l'ordre social. Et il y a quelques jours à peine, le même Pape vient de publier une nouvelle lettre encyclique

*Divini Redemptoris*, dans laquelle il reprend l'étude des mêmes problèmes.

2) *Église — Papes, Évêques, Prêtres, Laïques*

Ici je dirai, une fois pour toutes, ce que signifie le mot « Église ». L'Église, c'est évidemment les Papes, mais c'est aussi les Évêques en réunion avec le pape, dans leurs lettres pastorales, leurs mandements appliquant aux différentes régions les enseignements des Pontifes romains ; c'est encore les prêtres qui, par leur prédication, leurs instructions populaires ont l'impérieux devoir de vulgariser parmi les fidèles les enseignements des Papes et des Évêques. « Il en est, disait le P. De Léry, S.J., le 17 février 1935, à l'Heure catholique de Montréal, qui prennent facilement ombrage de ce pouvoir. On tolérera que le Pape, de la très lointaine Cité Vaticane, lance des Encycliques d'une portée générale sur les sujets intéressant la foi ou les mœurs. On se gardera toutefois d'y faire écho ; on étouffera sous le poids du silence un enseignement jugé embarrassant.

« Les voix autorisées des Évêques trouveront encore grâce devant eux. Mais on niera formellement à tout autre membre du clergé le droit de reprendre ce même enseignement — forcément général parce qu'universel — pour le mettre à la portée des fidèles et l'adapter aux contingences spéciales à chaque pays. » Heu-

reusement que les Papes ont recommandé eux-mêmes aux membres du clergé de ne pas craindre de s'aventurer, après étude et observation, sur le terrain social, voire même, comme l'a dit Benoit XV écrivant à l'évêque de Bergame, sur le terrain purement économique, de ne pas s'imaginer que pareille action est étrangère au ministère sacerdotal, car c'est précisément sur ce terrain que le salut des âmes est présentement en péril.

L'Église, c'est même les laïques qui, dans l'Action catholique, sont aujourd'hui, d'une façon spéciale, appelés à participer à l'apostolat hiérarchique de l'Église, par le travail du milieu.

Ce qui précède vous dit pourquoi j'entreprends les causeries qui vont suivre et au cours desquelles, à la lumière des documents pontificaux et épiscopaux, nous étudierons les problèmes de l'heure. Il serait certes souhaitable que vous connussiez vous-mêmes les principaux documents auxquels nous aurons occasion de référer très souvent. Vous retireriez, de la sorte, un plus grand fruit de ces entretiens.

## III

ATTITUDE A PRENDRE EN FACE DES DIRECTIVES  
DE ROME1) *Attitude prise dans le passé*

« Quand parut *Rerum Novarum*, écrit Pie XI au commencement de *Quadragesimo Anno*, ceux qui l'entendirent, la reçurent avec une admiration reconnaissante, non seulement les fils obéissants de l'Église, mais beaucoup d'autres égarés dans l'incroyance ou dans l'erreur. »  
« Surtout quelle fut la joie parmi les travailleurs chrétiens, qui se sentaient compris et défendus par la plus haute autorité qui soit sur la terre ! »  
Quand parut *Quadragesimo Anno*, croyants et incroyants en admirèrent la sagesse de la même façon.

« Au milieu de ce concert d'approbations, je cite encore Pie XI, il y eut cependant quelques esprits qui furent un peu troublés ; et par suite, l'enseignement de Léon XIII, si noble, si élevé, complètement nouveau pour le monde, provoqua, même chez certains catholiques, de la défiance, voire du scandale. Il renversait, en effet, si audacieusement les idoles du libéralisme économique, ne tenait aucun compte des préjugés invétérés et anticipait sur l'avenir ; les hommes trop attachés au passé dédaignèrent cette nouvelle philosophie sociale ; les esprits timides redoutèrent de monter à de telles

hauteurs ; d'autres, tout en admirant ce lumineux idéal, jugèrent qu'il était chimérique, et qu'on pouvait souhaiter sa réalisation, mais non l'espérer. » Pour ceux-là, fut composée *Quadragesimo Anno*.

Après six ans, voici ce que dit Pie XI dans *Divini Redemptoris* : « Propagé par d'habiles agitateurs, le danger va s'aggravant de jour en jour. C'est pourquoi, il est de Notre devoir, croyons-Nous, d'élever à nouveau la voix en un document plus solennel, selon l'habitude du Siège Apostolique, Maître de vérité ; du reste, un pareil document répond au désir de tout l'univers catholique. L'écho de Notre voix, Nous en avons la ferme confiance, sera entendu partout où se trouvent des esprits libres de préjugés et des cœurs sincèrement désireux du bien de l'humanité ; d'autant plus que Notre parole est aujourd'hui douloureusement confirmée par le spectacle des fruits amers produits par les idées subversives. Les effets que Nous avions prévus et annoncés se multiplient terriblement ; ils se réalisent dans les pays déjà dominés par le communisme ou ils menacent tous les autres pays du monde. »

## 2) *Il faut obéir au Pape*

Sans doute, un catholique qui n'obéit pas au Pape en ces matières sociales n'est pas un hérétique, mais il est un mauvais catholique. A ce point de vue, il faut, en effet, distinguer

entre le magistère infaillible du Pape et sa suprême juridiction sur l'Église universelle. Le magistère infaillible s'exerce quand le Pape déclare solennellement, *ex Cathedra*, que telle vérité fait partie du dépôt de la foi. Nous devons alors admettre ce qu'il nous dit sous peine d'être hérétiques, d'être rejetés de l'Église. Les Papes pourraient, il est vrai, se servir d'une Encyclique pour communiquer au monde une définition dogmatique ; ils ne l'ont jamais fait.

Les directives données dans une Encyclique ne sont donc pas infaillibles, et il ne serait pas hérétique celui qui les repousserait. Mais ces directives, les Papes les donnent en vertu de leur suprême juridiction sur l'Église universelle, en tant que Pasteur Suprême de l'Église universelle. L'Encyclique est ce qu'il y a de plus solennel après la définition dogmatique. Or, un catholique, vraiment digne de ce nom, doit à Celui qui détient la juridiction suprême de l'Église, doit au Pasteur Suprême de l'Église une soumission qui ne comporte ni restriction, ni réserve ; en un mot, un catholique, digne de ce nom, doit obéir au Pape.

Il n'est donc pas permis à un catholique d'ignorer ou de ne connaître qu'imparfaitement une Encyclique qui le concerne. Un catholique ne devrait pas critiquer ou rejeter une Encyclique. Un catholique ne devrait pas prétendre que les directives données dans une Encyclique, surtout quand il s'agit de question sociale, sont chimériques, excellentes en théorie, mais irréa-

lisables en pratique. Un catholique ne devrait pas essayer d'étouffer une Encyclique, pour ainsi dire, de n'en pas parler afin de pouvoir continuer à vivre comme si elle n'existait pas. C'est une lumière que l'on n'a pas le droit de mettre sous le boisseau.

3) *Il faut étudier, diffuser, réaliser la doctrine de l'Église*

Écoutez ce que dit Pie XI dans *Divini Redemptoris* : « Il est indispensable d'étudier et de faire connaître toujours davantage les problèmes sociaux à la lumière de la doctrine de l'Église, et sous l'égide de l'Autorité établie par Dieu dans l'Église. Si la conduite de certains catholiques a laissé à désirer dans le domaine économique et social, la cause en fut souvent que ces catholiques ne connaissaient pas assez, n'avaient pas assez médité les enseignements des Souverains Pontifes sur ce sujet. Aussi est-il absolument nécessaire de développer dans toutes les classes de la société une formation sociale plus intense, en rapport avec les degrés divers de culture intellectuelle, et de n'épargner aucun soin, aucune industrie pour assurer aux enseignements de l'Église la plus large diffusion, surtout parmi la classe ouvrière. Que les esprits soient éclairés par la sûre lumière de la doctrine catholique ; que les volontés soient inclinées à la suivre et à l'appliquer comme norme de la vie morale, par

l'accroissement consciencieux des multiples devoirs sociaux. On combattra ainsi cette incohérence, cette discontinuité dans la vie chrétienne, que Nous avons déplorée tant de fois, et qui fait que certains hommes, apparemment fidèles à remplir leurs devoirs religieux, mènent avec cela, par un déplorable dédoublement de conscience, dans le domaine du travail, de l'industrie ou de la profession, dans leur commerce ou leur emploi, une vie trop peu conforme aux exigences de la justice et de la charité chrétiennes ; d'où scandale pour les faibles, et facile prétexte offert aux méchants de jeter sur l'Église elle-même le discrédit. »

Cette œuvre d'étude et de diffusion de la doctrine sociale s'impose à tous les catholiques, prêtres et laïques, et parmi ceux-ci, spécialement à ceux qui dirigent la vie économique et la vie politique des peuples. La presse, en particulier, peut faire beaucoup dans ce but.

A supposer même, pour un instant que le Pape se trompe, comme on veut le laisser croire parfois parce qu'il s'agit simplement du domaine économique et social, et parce qu'une Encyclique n'engage pas l'infailibilité pontificale, un catholique ne devrait jamais oublier que c'est Dieu qui gouverne tout, que de Lui dépend le sort des individus et des sociétés, que c'est Lui qui, autrefois, par la bouche de son Fils, a dit à saint Pierre : « Qui vous écoute, m'écoute, qui vous méprise, me méprise », que ce Dieu, par conséquent, verra à protéger les intérêts

même matériels de ceux qui, pour obéir au Pape, feraient fausse route.

On conçoit, dans la pratique, qu'en ces matières sociales, il puisse exister des raisons empêchant la réalisation immédiate et complète des directives pontificales. Pie XI lui-même l'affirme dans *Quadragesimo Anno*. Mais il faut prendre garde de considérer comme des raisons, de simples prétextes. L'illusion est facile quand l'intérêt personnel est en cause. Et si de telles raisons existent réellement, ajoute Pie XI, un catholique doit faire tout ce qui est en son pouvoir, non pas pour les maintenir afin de s'en prévaloir, mais pour faire disparaître au plus tôt ces causes qui l'empêchent d'accomplir intégralement son devoir. C'est là l'attitude qu'un catholique doit prendre.

J'ajouterai pour ceux qui ne partagent pas notre foi et qui pourtant m'écoutent en ce moment, que, considérées au simple point de vue philosophique, *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno* constituent des programmes de vie en tout conformes aux données de la raison humaine. Vous voulez, vous aussi, n'est-ce pas, que la justice et la charité, sans lesquelles il ne saurait y avoir de véritable paix sociale, règnent parmi les hommes ? Eh bien, les Encycliques de Léon XIII et de Pie XI ne font que rappeler, en les précisant, les devoirs de justice et de charité que nous avons, tous, envers nos semblables et envers la société. Vous aussi,

étudiez donc ces documents avec soin ; votre voix s'unira après, j'en suis sûr, à celle de plusieurs autres, tant aux États-Unis qu'en Angleterre et ailleurs, voire même à celle de chefs d'États et d'Évêques, pour en louer la sagesse et pour dire que si ces directives étaient suivies dans le monde, le bonheur et la prospérité y renaîtraient bientôt.

### CONCLUSION

Nous basant surtout sur *Quadragesimo Anno* dans nos prochaines causeries du lundi, à cette même heure, nous entreprendrons donc l'étude des différents problèmes que je viens d'énumérer : le problème ouvrier, le problème économique, le problème politique, le problème moral.

Ces problèmes hantent l'esprit humain à l'heure présente ; tous sont tenus de les étudier, afin de connaître les devoirs qui incombent à chacun de nous, pour pouvoir ensuite travailler de toutes nos forces à restaurer l'ordre social. Une fois de plus dans l'histoire, l'Église s'est portée au secours de la société menacée. Nous mériterions de voir les ruines qu'accumulerait sa chute, si par notre faute, par notre indolence nous échappait la planche de salut qu'elle nous offre.

---



DEUXIÈME CAUSERIE

**L'ÉGLISE ET LES OUVRIERS**

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

#### I LE RÉGIME CAPITALISTE ET LE PROBLÈME OUVRIER :

- 1) État actuel du problème ;
- 2) Gravité qu'il peut prendre ;
- 3) Sens de l'intervention de l'Église.

#### II DEVOIRS DU CAPITAL ET DU TRAVAIL :

- 1) Oeuvre du salut ;
- 2) Inégalité des conditions humaines ;
- 3) Conditions matérielles du travail ;
- 4) Rémunération du capital ;
- 5) Juste salaire.

#### III COMMENT RÉALISER CETTE DOCTRINE :

- 1) Associations professionnelles ;
- 2) Au stage corporatif ;
- 3) Rôle de la corporation et celui de l'État.

### CONCLUSION.

## L'ÉGLISE ET LES OUVRIERS

MESDAMES, MESSIEURS,

Vouloir en une demi-heure épuiser les différents problèmes dont je dois vous parler durant ces causeries, serait absurde. Je ne puis donc vous offrir que des vues d'ensemble dont chaque point devrait être développé. Je m'efforcerai cependant de le faire le plus complètement possible.

Ce soir, nous devons considérer le problème ouvrier, les rapports des ouvriers et des patrons, des employés et des employeurs, du travail et du capital. Je ne crois pas nécessaire de vous dire que c'est le problème social par excellence, étant donnée la large place prise dans la vie des sociétés modernes par ces deux puissances que sont le travail salarié et le capital qui l'emploie, et que de sa solution plus que de toute autre chose, dépend le bonheur, voire la vie de ces sociétés.

Après avoir défini le régime capitaliste, posé le problème ouvrier et souligné son importance, nous repasserons dans les grandes lignes les principes qui doivent nous guider en cette matière, et nous verrons comment il faut procéder pour les réaliser au plus tôt en vue de la paix sociale.

## I

LE RÉGIME CAPITALISTE ET LE PROBLÈME  
OUVRIER

La vie économique comprend deux phases : la phase de la production et celle de la consommation. Dans l'état actuel, la phase de la production comporte elle-même deux stages : le stage de la production proprement dite et celui de la mise à la disposition du public ; cela n'est pas toujours fait par les mêmes. Ceux qui contribuent à l'une et à l'autre de ces deux opérations sont les patrons, les employeurs par leur capital, les ouvriers, les employés par leur travail. C'est ce qu'on appelle le régime capitaliste.

Il ne faut donc pas confondre capital et richesse ; autrement dit, tous les riches ne sont pas nécessairement des capitalistes. Nous dirons dans une prochaine causerie les droits et les devoirs de la richesse. Il s'agit aujourd'hui de ceux qui, ayant placé du capital dans une industrie ou un commerce, veulent le faire fructifier en se servant d'ouvriers et d'employés dont ils doivent rémunérer le travail. Par déduction il s'agit de tout homme ayant quelqu'un à son service.

Avant toute chose, disons que ce régime du capital et du travail est juste et honnête en soi. Voici ce qu'affirme Pie XI : « Ce régime, Léon

XIII consacre tous ses efforts à l'organiser selon la justice, il est donc évident qu'il n'est pas condamnable en lui-même. Sa constitution n'est pas mauvaise. » En d'autres termes, ce régime est susceptible de procurer le bonheur et la prospérité des individus et partant de la société. Le socialisme en niant cette affirmation, en voulant dépouiller les individus pour remettre toute la gestion de la vie économique entre les mains de l'État s'avère faux et anti-chrétien.

Dans ce régime, de plus, et ceux qui ont lu *Quadragesimo Anno*, savent que Pie XI répète par deux fois les paroles que Léon XIII avait dites dans *Rerum Novarum*, dans ce régime « il ne peut y avoir de capital sans travail ni de travail sans capital. » Ce qui veut dire que l'un ne peut rien sans le secours de l'autre, que l'un a un impérieux besoin de l'autre. Ce qui veut dire encore que les deux classes qui le composent auraient tort de se croire ennemies l'une de l'autre ; « elles sont destinées par la nature, disait Léon XIII, à s'unir harmonieusement. »

### 1) *Etat actuel du problème*

Mais ce régime est à l'heure présente grandement vicié. Avec les temps modernes, sous l'influence des théories libertaires mises en honneur par la Renaissance et la Réforme, dans tous les domaines, de l'esprit comme de la

matière, le grand principe qui domine tout est celui de la liberté individuelle la plus complète. L'homme est libre et rien ni personne n'a le droit d'intervenir dans ses activités.

Nous sommes à l'ère si ironiquement appelée l'ère de la liberté du travail. Cette liberté, en effet, il fallait s'y attendre, livra bientôt le travail à la merci du capital. Sans défense, contraint de gagner pour vivre, le travailleur devint fatalement la proie du capitaliste, plus fortuné, lequel avait sans doute le moyen de le faire vivre, mais aussi était libre de l'employer ou de ne pas l'employer, de le renvoyer, de lui imposer les conditions de son choix. La personne du travailleur ne compta plus ; le travail humain devint une simple marchandise qu'on acheta au plus bas prix ; la loi de l'offre et de la demande fut le principe directeur de tous les contrats de louage de service.

Cette liberté provoqua encore parmi les employeurs eux-mêmes une concurrence effrénée. Ceux-ci pour la soutenir, durent diminuer le plus possible le prix de revient et l'une des conséquences, pour ne pas dire la première, fut d'exiger d'un personnel souvent réduit au strict nécessaire un maximum de rendement pour un minimum de salaire. Disons, en passant, que le travail féminin et celui de l'enfant, main-d'œuvre moins dispendieuse, sont dûs, en grande partie, à la même cause.

C'est contre cet état de choses que Léon XIII s'éleva déjà en 1891, et qu'il dénonça avec

courage et fermeté comme la cause de la misère imméritée des travailleurs. N'est-ce pas, malheureusement, la situation qui existe chez nous, à peu d'exceptions près, et que la période de crise a rendu plus pénible que jamais.

## 2) *Gravité qu'il peut prendre*

Le problème, cependant, revêt un caractère encore plus grave en d'autres pays. Il est nécessaire d'en dire un mot car, même ici, il pourrait prendre le même aspect, spécialement si les colporteurs d'idées subversives et encore plus les agents de Moscou continuent de jouir d'une pleine et entière liberté.

Léon XIII avait affirmé que le salut résidait dans les associations professionnelles d'ouvriers et de patrons qui, dans une parfaite union, animés par la justice et la charité, verraient à remédier aux maux des travailleurs. Le monde catholique du capital et du travail ne l'écouta pas. Quelques-uns, il est vrai, essayèrent d'obéir au Pape mais ils ne rencontrèrent qu'indifférence et opposition de la part souvent, il faut le dire, des catholiques eux-mêmes. Les résultats furent bien minces : le syndicalisme ouvrier est au berceau, le syndicalisme patronal n'existe à peu près pas, la législation sociale est bien boiteuse.

Ici, chez nous, les associations neutres, socialistes, surtout communistes, n'eurent pas plus de succès. Mais il n'en fut pas de même

partout. Dans plusieurs pays, se constitua peu à peu une armée de travailleurs conscients de leur nombre et de leur force, qui, en face de capitalistes intraitables et refusant de céder l'un quelconque de leurs supposés droits, ne cherchent même plus à améliorer leur sort, au contraire préparent le moment de se lancer à l'assaut du capital. On leur promet fausement de le partager entre eux. La malheureuse Russie et d'autres pays connaissent les maux qui en résultent, et si ailleurs les patrons de la production se dressent encore en face du flot qui monte, ce sont deux armées en présence se disposant à de sanglantes batailles. Léon XIII l'avait dit d'ailleurs : « La concorde engendre l'ordre et la beauté ; au contraire, d'un conflit perpétuel, il ne peut résulter que la confusion des luttes sauvages. »

### 3) *Sens de l'intervention de l'Église*

Et l'on s'étonne de voir l'Église se jeter éperdument dans la mêlée. « Restez chez vous, lui crie-t-on, et laissez-nous vider entre nous nos querelles. » « Nous sommes l'autorité, disent les patrons, nous sommes les maîtres chez nous et nous entendons le rester. » « Nous sommes le nombre, disent les travailleurs, nous serons les maîtres demain et nous entendons le devenir. » L'Église n'a-t-elle pas le droit et le devoir de répondre à tous : « Vous êtes mes fils : au-dessus de la force, que ce soit celle du

nombre ou celle de l'or, il y a le droit. Au-dessus de la chair, il y a l'esprit. Au-dessus des questions de la terre, il y a l'éternelle question des âmes. Vos âmes sont en péril ; vous êtes en train d'oublier les graves préceptes de la justice et de la charité. Vous ne m'écoutez pas, Dieu pourtant vous en garde, mais vous ne sauriez m'empêcher de vous rappeler, à tous, vos devoirs et d'essayer de vous sauver non seulement des maux temporels dont vous êtes menacés, mais surtout du mal irréparable de la perte du ciel. »

## II

### ENSEIGNEMENTS DE L'ÉGLISE

Ainsi, l'Église intervient dans le monde du capital et du travail pour rappeler aux uns comme aux autres, les devoirs que leur imposent la justice et la charité.

#### 1) *Oeuvre du salut*

A l'ouvrier comme au patron elle enseigne d'abord que l'œuvre primordiale est l'œuvre du salut. Elle veut donc que tous puissent opérer sans obstacle et sans entrave cette œuvre. A cette fin elle demande l'observance du dimanche, les précautions exigées par la morale, le respect de l'honnêteté du salarié, la protec-

tion de la vie de son âme. Pour obtenir ou conserver une position, il ne devrait jamais être nécessaire de poser des actes que la morale réproouve, d'offenser Dieu en manquant à la justice, voire à la pureté. Je ne veux pas préciser davantage ; j'ajouterai seulement que le travail féminin ne devrait être, dans une société bien organisée, que l'exception légitimée par un réel besoin. À part de laisser à l'homme les places qui lui reviennent en justice sociale, c'est-à-dire, en vue du bien commun, cela garderait la femme dans son milieu naturel et providentiel qu'est le foyer, cela éviterait bien des désordres, bien des hontes secrètes, bien des larmes amères. Quant au travail de l'enfant en bas âge, c'est une plaie pour nos sociétés modernes, surtout lorsqu'il y a tant de gens sans emploi.

## 2) *Inégalité des conditions humaines*

À l'ouvrier l'Église enseigne que l'inégalité des conditions humaines est inévitable, voulue par la nature et par Dieu. Elle lui montre l'impossibilité du principe de l'égalité ; de fait, quand on a prétendu rendre tous les citoyens égaux, on n'a réussi qu'à faire l'égalité du grand nombre dans la misère au profit de quelques despotes. Mais elle dit au patron que ces inégalités ne doivent pas être accentuées jusqu'à l'injustice, « quand un petit nombre de riches et d'opulents, dit Léon XIII, imposent un joug

presque servile à l'infinie multitude des prolétaires. »

### 3) *Conditions matérielles du régime*

A l'ouvrier l'Église enseigne qu'il est obligé de fournir à celui qui l'emploie un travail consciencieusement accompli ; elle lui rappelle les devoirs de la conscience professionnelle, cette préoccupation jalouse et constante de s'acquitter pleinement de la fonction pour laquelle il est rémunéré. Mais elle avertit le patron qu'il est obligé de stipuler des conditions de travail qui ne soient pas trop pénibles, de voir aux précautions exigées par la prudence et par l'hygiène, en un mot, de ne pas considérer le travailleur comme l'antiquité païenne considérait l'esclave.

### 4) *Rémunération du capital*

A l'ouvrier l'Église enseigne les droits légitimes du capital et la justice de la rémunération à laquelle il a droit pour la part nécessaire qu'il prend dans la vie économique ; le travail n'est pas l'unique cause de la richesse. Comme le dit Pie XI, après Léon XIII : « Il ne peut y avoir de travail sans capital. » D'un autre côté, cependant, « il ne peut y avoir de capital sans travail. » C'est pourquoi tous deux protestent quand ils voient le capital rémunéré d'une façon exagérée, quand ils voient les

profits s'accumuler au dépens du travailleur. « Il réclame pour lui, dit Pie XI en parlant du capital, la totalité du produit et du bénéfice, laissant à peine à la classe des travailleurs de quoi refaire ses forces et se perpétuer. » Et encore : « Il y a violation de l'ordre, quand le capital n'engage les ouvriers ou la classe des prolétaires qu'en vue d'exploiter à son gré et à son profit personnel l'industrie et le régime économique tout entier. »

Que dire, maintenant, de la rémunération, au dépens du travail, d'un capital qui n'a pas été versé, d'un capital qui n'existe que sur du papier, d'un capital fictif. A ce sujet je me permettrai d'appuyer sur le devoir de justice qu'ont les grandes sociétés anonymes d'assainir au plus tôt leur capital, s'il y a lieu de le faire et sur l'obligation qu'ont les actionnaires de ces sociétés de savoir à quel prix ont été réalisés les bénéfices qu'ils réclament et qu'ils reçoivent assez souvent sans aucun remords. Lorsqu'à la fin de l'année ils exigent le bilan financier de l'affaire, ils devraient aussi exiger une sorte de bilan moral qui rassure leur conscience, les renseigne sur la source de leurs bénéfices et, pour le sujet qui nous occupe, sur la manière dont sont respectés les droits légitimes des salariés qu'emploient, en leur nom, les directeurs de l'entreprise.

5) *Juste salaire du travail*

A l'ouvrier, enfin, l'Église enseigne qu'il n'a pas le droit d'exiger pour son travail plus qu'un juste salaire ; mais ce juste salaire, au nom de la justice, l'Église l'impose au patron. Ici arrêtons-nous quelques instants ; nous touchons la question fondamentale du problème. Comme je voudrais, sur ce sujet, vous lire la page lumineuse de Pie XI. Il me faut malheureusement la résumer.

L'existence d'une immense multitude de prolétaires, d'une part, et d'un petit nombre de riches pourvus d'énormes ressources, d'autre part, atteste à l'évidence, dit-il, que les richesses immenses créées par Dieu et suffisantes pour toute l'humanité, à quelque stage que ce soit de son histoire, sont mal réparties. Pourtant il importe que tout homme ait une certaine somme de bien-être nécessaire à sa vie, nécessaire à son salut. La grande misère, comme la grande richesse, est une mauvaise conseillère.

Et sur quoi sinon sur son salaire, la seule source de revenus qu'il possède, le travailleur peut-il compter pour cela ? On doit donc, dit le Pape, payer au travailleur un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens, un salaire suffisamment abondant pour faire face aux charges normales de la famille. Et dans la nouvelle encyclique *Divini Redemptoris*, il nous avertit qu'un tel salaire est dû en stricte justice ; ce qui veut dire que ceux

qui ne le donnent pas sont tenus en conscience à la restitution, parce qu'il y a un vol. Il importe même, ajoute encore le Pape dans *Quadragesimo Anno*, que le travailleur puisse se permettre quelques douceurs.

On s'étonne, quelquefois, de voir le Pape ne parler que du salaire des chefs de famille. La raison en est bien simple : en justice sociale, pour le bien commun de la société, ce sont les soutiens de famille qu'il faut en premier lieu employer et c'est sur leur salaire qu'il faut régulariser les autres, spécialement celui du jeune homme qui est rendu à l'âge de contracter mariage. Vous savez, aussi bien que moi, les maux qui en résultent et dont souffre la société, quand trop de jeunes gens sont incapables de fonder des foyers. On peut remarquer encore qu'il s'agit des charges normales de la famille et des besoins ordinaires du travailleur, car le Pape prévoit des moyens spéciaux, nécessaires en justice sociale, pour soutenir les familles nombreuses et pour couvrir les risques extraordinaires du salarié : les allocations familiales destinées à procurer au chef de famille un salaire proportionné à sa famille, les assurances sociales, privées ou publiques contre la vieillesse, la maladie ou le chômage. La justice sociale exige même qu'on mette l'ouvrier « en mesure d'acquérir un modeste avoir, afin de prévenir ainsi un paupérisme général qui est une véritable calamité », en mesure de « faire des réserves sur son salaire pour parer aux incertitudes du sort

et emporter en quittant ce monde, la confiance d'avoir pourvu en une certaine mesure aux besoins de ceux qui lui survivent ici-bas. » (Pie XI.)

Et il ne faut pas oublier que le salaire précédemment statué est un minimum que tout travailleur, même le plus infime manœuvre, devrait avoir, mais qui pourra et devra croître avec la valeur du travail, en raison de son utilité particulière, des connaissances, des capacités, des compétences qu'il exige, des préparations plus ou moins longues qu'il suppose. C'est dans ce cas surtout, je crois, qu'il convient, comme le dit Pie XI « de tempérer quelque peu, dans la mesure du possible, le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société », c'est-à-dire, « d'appeler les ouvriers, les employés à participer, en quelque manière, à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte. »

Certes, dit le Pape, il faut tenir compte de la situation de l'entreprise. Il serait préjudiciable aux travailleurs eux-mêmes que l'on obligeât des entreprises honnêtement administrées à fermer leurs portes en exigeant des salaires qu'elles ne peuvent immédiatement donner. Dans ce cas, tous, ouvriers et patrons doivent s'appliquer à triompher des difficultés. Si on ne réussit pas, la question se posera de savoir si l'entreprise doit continuer, à moins qu'on puisse pourvoir par un autre moyen au salaire

du travailleur. En cette occurrence, très grave, il doit y avoir une chrétienne entente des cœurs. La tâche est ardue, Pie XI le dit dans *Divini Redemptoris*: « Aussi Nous Nous adressons tout particulièrement à vous, patrons et industriels chrétiens, dont la tâche est souvent si difficile parce que vous portez le lourd héritage des fautes d'un régime économique injuste, qui a exercé ses ravages durant plusieurs générations. » Il ajoute cependant : « songez à vos responsabilités. »

Il faut aussi avoir en vue l'économie générale, dit encore le Pape. Le patron doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette d'acheter lui-même à juste prix ce dont il a besoin. Autrement dit, il ne faut pas baser le salaire sur le coût de la vie, à moins d'être certain que ce coût de la vie n'entraîne pas la misère d'une autre partie de la société. N'est-ce pas le cas de l'agriculture, par exemple ? D'ouvriers mieux payés, l'agriculteur pourrait exiger, pour ses produits, un prix qui lui permette de sortir lui-même des difficultés dans lesquelles il se débat. L'expérience l'a démontré.

De plus, ajoute le Pape, un mal bien pénible sévit sous notre Pontificat et nous afflige, le chômage. Sans doute, de nombreux ouvriers sont réduits à l'inaction par le machinisme ; la machine remplace le bras humain. C'est le progrès et l'on aurait tort de vouloir l'arrêter. Comment résoudre le problème en dehors de la limitation des heures de travail et de l'augmen-

tation des loisirs du travailleur qui devront être organisés en vue du développement des individus? C'est d'ailleurs ainsi que la machine servira à améliorer, comme elle le doit faire, le sort des ouvriers.

Mais dans une large mesure, et Pie XI le dit avec raison, le chômage dépend du taux des salaires. Nul n'ignore, en effet, qu'un niveau trop bas ou trop élevé des salaires engendre également le chômage. Dans le premier cas, celui qui gagne s'en tient au strict nécessaire, diminuant d'autant les occasions de travail pour ses concitoyens, dans l'autre un petit nombre seulement de travailleurs peut être employé. Et au point de vue social, ce qui est pire encore, c'est la simultanéité de salaires exagérés pour les directeurs et de salaires de misère pour les ouvriers surtout dans une même entreprise, « l'absence de tout rapport raisonnable entre les différentes catégories de salaires » dit Pie XI.

Le Pape termine cette page sur le salaire, en demandant que l'on s'empresse, au plus tôt, de donner au travailleur un salaire qui lui permette de sortir de la misère imméritée où il gît.

## III

## COMMENT RÉALISER CETTE DOCTRINE

1) *Associations professionnelles*

Il ne saurait y avoir de solution du problème en dehors de la conciliation des droits et des devoirs dont nous venons de parler. Et cette conciliation, dit Pie XI après Léon XIII, ne saurait s'opérer sans les associations professionnelles. L'ouvrier, seul à seul, ne peut revendiquer ses droits ; le patron isolé voulant accomplir son devoir serait à la merci de ses confrères qui ne s'en soucient pas. Il est donc nécessaire que les uns et les autres s'unissent pour se protéger : l'ouvrier contre l'exploitation, le patron contre la concurrence malhonnête. Syndicats de travailleurs d'une part, associations de patrons d'autre part.

2) *Au stage corporatif*

Il ne s'agit pas cependant d'organiser davantage la lutte des classes, déjà si ardente, hélas ! mais bien de travailler à leur rapprochement. C'est pourquoi il ne peut suffire d'associer séparément patrons et ouvriers ; il faut les grouper ensemble. Et la seule manière de le faire c'est de les grouper autour de leur profession ou de leur métier ; là, en effet, se trouve leur intérêt commun ; les uns et les autres ont

à cœur que leur profession ou métier soit prospère. Nous arrivons ainsi, naturellement, à la corporation, au sein de laquelle patrons et ouvriers, employeurs et employés, d'une même profession ou métier peuvent discuter et régler les questions qui les concernent. Pour le sujet dont nous venons de parler, disons, par exemple, que là et seulement là on trouvera l'estimation commune à qui il appartient de déterminer le juste salaire. « Et si l'on considère, dit Pie XI dans *Divini Redemptoris*, l'ensemble de la vie économique, Nous l'avons dit déjà dans Notre Encyclique *Quadragesimo Anno*, ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement chrétiennes, reliées entre elles et formant sous des formes diverses, adaptées aux régions et aux circonstances, ce qu'on appelait la Corporation, ce n'est que par ces institutions que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entraide mutuelle de la justice et de la charité. »

### 3) *Rôle de la corporation et celui de l'État*

Si l'on veut, cependant, que le travail de la corporation soit efficace, il faut que ses décisions aient force de loi, qu'elles obligent tous ceux qui vivent dans la profession ou le métier, même sous peine de sanctions sévères. Il serait même nécessaire que ce soit à elle que revienne le soin de voir à l'application des lois et à l'impo-

sition des sanctions. Parce qu'intéressée à la chose, parce qu'au courant des difficultés, mieux que tout autre organisme, elle peut prévenir les fraudes.

Mais cela ne sera possible, me direz-vous, que le jour où l'État aura légalisé l'organisation corporative, lui aura octroyé certains pouvoirs législatifs et coercitifs ? Et pourquoi pas ? Le régime actuel où l'État doit voir à tout, nuit sérieusement au bien commun, car dit Pie XI, l'État se « voit accablé sous une quantité à peu près infinie de charges et de responsabilités » pour lesquelles il n'est pas fait. En agissant comme nous venons de le dire l'État réaliserait ces autres paroles de Pie XI : « Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort ; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir : diriger, surveiller, stimuler, contenir selon que le comportent les circonstances, ou l'exige la nécessité. »

La solution du problème social dont nous venons de parler, repose donc, suivant Léon XIII et Pie XI, sur les associations professionnelles, à leur stage le plus élevé, sur l'association corporative.

## CONCLUSION

Puisse le monde, spécialement celui du capital et du travail, entendre la voix des Papes ! C'est ainsi et ainsi seulement que l'on pourra résoudre pacifiquement le conflit qui actuellement y fait rage. Pie XI n'a-t-il pas dit en rappelant le programme de relèvement du prolétariat tracé par Léon XIII : « Nous le répétons en cette lettre avec une nouvelle instance : Qu'on en soit bien convaincu, si l'on ne se décide enfin, chacun pour sa part, à le mettre sans délai à exécution, on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires. »

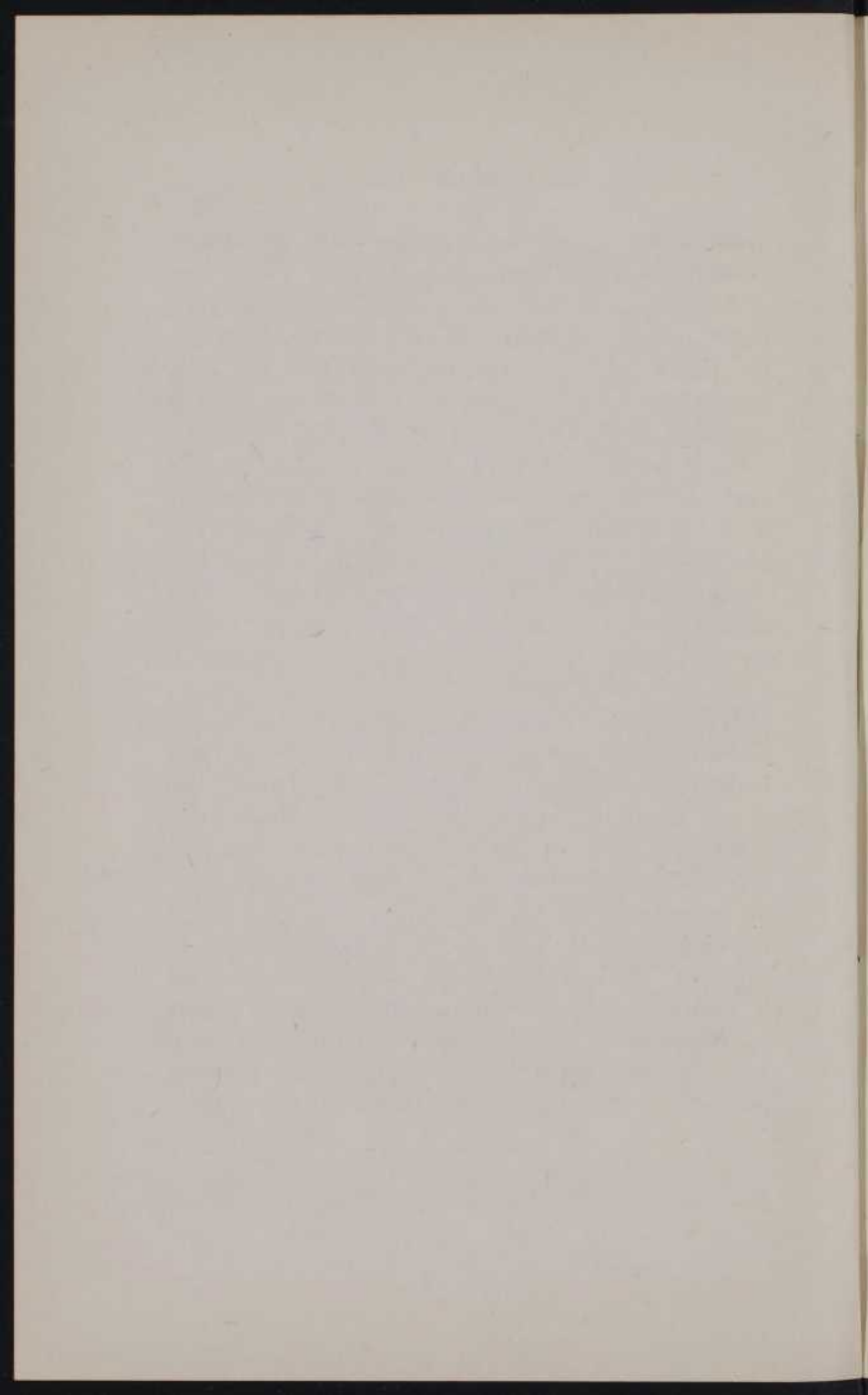
J'ajouterai, en terminant, que ce programme de restauration du monde du capital et du travail basé sur la justice, ne saurait toutefois se réaliser sans l'amour. « Mais il y a un remède encore plus efficace, dit Pie XI, dans *Divini Redemptoris*, qui doit atteindre plus directement le mal actuel, c'est le précepte de la charité. Nous voulons parler de cette charité chrétienne « patiente et bonne » qui sait éviter les airs de protection humiliante et toute ostentation ; charité qui, depuis les débuts du Christianisme, a gagné au Christ les plus pauvres d'entre les pauvres, les esclaves. Nous remercions tous ceux qui se sont dévoués et se consacrent encore aux œuvres de miséricorde corpo-

relle et spirituelle, depuis les Conférences de Saint-Vincent de Paul jusqu'aux grandes organisations de service social récemment établies. A mesure que les ouvriers et les pauvres ressentiront les bienfaits de cet esprit d'amour, animé par la vertu du Christ, ils se dépouilleront de ce préjugé que le Christianisme a perdu de son efficacité et que l'Église est du côté de ceux qui exploitent le travail.

« Mais quand Nous voyons cette foule d'indigents accablés par la misère et pour des causes dont ils ne sont pas responsables, et à côté d'eux, tant de riches qui se divertissent sans penser aux autres, qui gaspillent des sommes considérables pour des choses futiles, Nous ne pouvons Nous empêcher de constater avec douleur que non seulement la justice n'est pas suffisamment observée, mais que le commandement de la charité reste encore incompris et n'est pas vécu dans la pratique quotidienne. Aussi, Vénérables Frères, Nous désirons que par la parole et la plume on s'attache à faire mieux connaître ce précepte divin, signe précieux et marque distinctive des vrais disciples du Christ. En nous apprenant à voir Jésus lui-même dans ceux qui souffrent, la charité nous fait un devoir d'aimer nos frères comme le Divin Sauveur nous a aimés, jusqu'au renoncement, et, s'il le faut, jusqu'au sacrifice de la vie. Que l'on médite souvent les paroles consolantes mais en même temps terribles que le juge Suprême

prononcera dans la sentence du Jugement dernier : « Venez, les bénis de mon Père : car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire. En vérité, je vous le dis, toutes les fois que vous l'avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » Et d'autre part : « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel : car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. En vérité, je vous le dis, chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait. »

L'égoïsme pas plus que la haine n'ont jamais rien fondé sur la terre. Ce n'est point l'égoïsme ni la haine, c'est l'amour du Dieu créateur qui a fait surgir le monde du néant à l'origine des temps. Ce n'est point l'égoïsme ni la haine, c'est l'amour du Dieu rédempteur qui l'a racheté au jour sanglant du Calvaire. Ce n'est point l'égoïsme ni la haine, c'est l'amour qui le sauvera encore maintenant, et c'est du jour où le capital et le travail mettront suffisamment en pratique la maxime du Sauveur : « Aimez-vous les uns les autres », que la paix règnera parmi eux et par eux dans la société.



TROISIÈME CAUSERIE

L'ÉGLISE ET LA VIE ÉCONOMIQUE

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

#### I CE QU'EST LA VIE ÉCONOMIQUE MODERNE :

- 1) Concurrence effrénée, monopoles, dictature économique ;
- 2) État de choses ne pouvant durer ;
- 3) Communisme ou Christianisme ; choix à faire.

#### II LES THÈSES FONDAMENTALES DE LA DOCTRINE ÉCONOMIQUE CHRÉTIENNE :

- 1) Propriété : - privée et collective ;  
- devoir de la richesse.
- 2) Contrat : - nature et conséquence ;  
- juste prix des choses.

#### III DEVOIRS DE CHACUN :

- 1) L'État à qui il appartient de diriger la vie économique ;
- 2) Les professions et métiers dans l'organisation corporative ;
- 3) Les individus se départant de l'égoïsme et coopérant.

### CONCLUSION

## L'ÉGLISE ET LA VIE ÉCONOMIQUE

MESDAMES, MESSIEURS,

Il n'est pas nécessaire de vous dire, je crois, que le problème social dont nous avons parlé, le problème du capital et du travail, est intimement lié au problème économique. La connexion entre les deux est même tellement étroite qu'il est impossible de résoudre entièrement l'un sans l'autre. Dans une vie économique en désordre, comment prétendre relever le niveau du travailleur ?

L'Église et la vie économique, tel est donc, ce soir, notre sujet. Ah ! je sais que pour plusieurs, c'est là un rapprochement bien étrange, deux réalités d'ordre tout à fait différent, séparées l'une de l'autre de toute la distance qui divise le spirituel et le temporel. « Les affaires sont les affaires », dit-on souvent, signifiant par là que seules les préoccupations matérielles y sont en jeu. Dans une première causerie, je vous ai déjà dit pourquoi l'Église a le droit et le devoir d'intervenir dans les questions temporelles. Je ne veux pas y revenir, assuré d'ailleurs que l'exposé qui va suivre, si imparfait soit-il, vous fera saisir mieux que toute démonstration, la nécessité de la morale dans la vie économique. Qui oserait d'ailleurs prétendre que la justice et la charité ne sont pas constamment en cause dans ses opérations ?

Après une brève description de la vie économique moderne, j'essaierai de vous rappeler les principes qui devraient présider à son organisation et le devoir qui s'impose à tous de travailler à les mettre en pratique au plus tôt.

## I

## LA VIE ÉCONOMIQUE MODERNE

1) *Concurrence effrénée, monopoles, dictature économique*

« La vie économique, à l'heure présente, dit Pie XI, est horriblement dure, implacable, cruelle. » Il ne faut pas s'en étonner. Dans ce domaine, en effet, comme dans les autres, depuis bien longtemps, le grand principe qui gouverne tout, c'est celui de la liberté sans frein. La concurrence, prétendait-on, maintiendrait les directeurs de la production, les industriels et les commerçants, à leur place. Pour que ce jeu d'équilibre s'établisse, cependant, il ne fallait aucune entrave, aucune tutelle : l'État devait s'interdire toute intervention, le groupement professionnel devait être prohibé, il fallait laisser à tous les individus entière liberté, les laisser faire, les laisser passer, comme on dit ; d'où le nom de cette théorie : le libéralisme économique.

C'était mal connaître notre pauvre nature humaine. « De même, dit Pie XI, qu'on ne saurait fonder l'unité du corps social sur la lutte des classes, ainsi on ne peut attendre du libre jeu de la concurrence l'avènement d'un régime économique bien ordonné. » De fait, ce fut bientôt l'anarchie la plus complète.

La liberté dont ils furent gratifiés, alluma une guerre sans merci entre les divers agents de la vie économique. Lundi dernier, nous avons parlé de celle qui existe entre le capital et le travail ; il y en a une au sein même du capital. La concurrence à laquelle on ne voulait pas mettre de frein susceptible de la contenir dans de justes limites, devint, ici aussi, rapidement abusive. Pour lutter contre les concurrents avec le secret dessein de les écraser, en vue de s'emparer du marché, certains producteurs et intermédiaires, industriels et commerçants, ne reculèrent devant aucun procédé. Les autres durent bientôt s'en servir.

Le temps me fait défaut pour énumérer tous les procédés employés et montrer comment ils contribuent à rendre la vie économique horriblement dure, implacable, cruelle. Je citerai seulement l'avilissement des prix, le crédit exagéré, la surproduction, le truquage des articles. En de telles circonstances, on le conçoit, seuls les plus forts sont capables de résister, « ce qui, affirme Pie XI, souvent revient à dire, qui luttent avec le plus de violence, qui sont les moins gênés par les scrupules de

conscience. » Ajoutons que la consommation a sa part de responsabilité dans un tel état de choses : les consommateurs encouragent quand ils ne vont pas jusqu'à provoquer la concurrence effrénée et mal honnête, par leur manière de faire. Peu importe que l'ouvrier et l'employé aient un salaire convenable, peu importe que le capital honnête puisse vivre, il s'agit pour les consommateurs de payer le plus bas prix.

Dans plusieurs branches de la vie économique, cependant, cette lutte antisociale est terminée : la concurrence a été tuée ou éliminée par l'achat à fort prix. Les vainqueurs de ce combat à mort sont devenus les maîtres incontestés du terrain ; ils conduisent maintenant à leur guise. Les prix, ils les établissent au niveau qui leur plaît. S'ils conservent la surproduction et le truquage des articles, c'est à la seule fin d'augmenter leurs profits. Ils sont parvenus à créer un monopole ; ils contrôlent complètement la production et même, souvent, la vente de tel ou tel produit. Je noterai ici, entre parenthèses, pour éviter une confusion, que le mot anglais « trust » employé ordinairement pour désigner un monopole, a un sens plus général ; il désigne aussi, entre autres, des compagnies de fiducie, ce qu'il ne faut pas confondre.

De plus, comme ces monopoles se sont fondés autour des premières nécessités ou utilités de la vie moderne, tous sont affectés

par eux et doivent leur payer un large tribut. Et puis, une fois maîtres du terrain sur un point, rien ne pouvait empêcher les mêmes hommes, puissants et riches, d'engager la lutte sur un autre point. Le triomphe, chaque fois, devenait plus facile. Normalement, après quelques années, un petit groupe d'hommes parvinrent à contrôler, à leur profit, la vie économique d'un pays, que dis-je, du monde. Ce fut le règne de la dictature économique.

Écoutez ce que dit Pie XI : « La libre concurrence a engendré la dictature économique qui est comme le trait distinctif de l'économie contemporaine. » C'est d'ailleurs le fruit naturel, nous venons de le voir, « d'une concurrence dont la liberté ne connaît pas de loi. » Cette dictature économique, le Pape l'a dénoncée avec une sévérité qui peut étonner mais qui est justifiée par l'énormité des maux dont elle est la cause.

Elle a entraîné l'accumulation des richesses entre les mains d'un petit nombre d'hommes aux dépens de tous les autres : du petit employeur, du petit propriétaire et surtout du travailleur. Elle a mis une puissance économique énorme au service d'hommes qui, assez ordinairement, aujourd'hui, ne sont plus les propriétaires mais seulement les gérants irresponsables du capital des autres qu'ils administrent surtout à leur propre profit ; le capital ils l'ont même souvent majoré selon leur caprice. Encore, ces hommes, généralement, sont les

maîtres absolus de la finance ; ce sont eux qui contrôlent à leur guise l'argent et le crédit, distribuent, comme bon leur semble, la vie au reste de l'organisme économique. Sans leur consentement, nul ne peut plus respirer.

Dans le domaine public, ces hommes ont asservi les gouvernements ; je cite Pie XI à la lettre : « ces hommes ont provoqué la déchéance du pouvoir ; lui qui devait gouverner de haut, comme souverain et suprême arbitre, en toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice, il est tombé au rang d'esclave et est devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt. »

Dans le domaine international, ces hommes ne connaissent pas de patrie ; ou plutôt, leur patrie c'est l'argent où qu'il se trouve. Le fait, par exemple, durant une guerre, comme cela s'est vu, de vendre à l'ennemi des canons, des fusils, des munitions qui servent à semer la mort dans les rangs de leurs frères combattant pour défendre le sol de la patrie, ne le démontre-t-il pas clairement ?

## 2) *Etat de choses ne pouvant durer*

Et la conséquence sociale nécessaire de ce régime économique, quelle est-elle ? Elle s'étale aux yeux de tous. A côté d'un petit nombre d'hommes pourvus d'énormes richesses et tendant à s'enrichir sans cesse, car ils contrôlent

à leur profit la vie économique des peuples, on voit grossir les rangs d'une immense multitude de prolétaires indigents qui n'ont pour tout partage que la misère et la souffrance. Voilà pourquoi Pie XI avait raison de dénoncer, comme il l'a fait, avec rigueur, la dictature économique.

Et s'il a parlé de la sorte, c'est qu'il comprend bien qu'un tel état de choses ne peut durer longtemps. Le régime économique actuel, nous l'avons dit, n'est pas injuste et malhonnête en lui-même, mais il a été grandement vicié par l'abus que les hommes ont fait de la liberté sans frein qu'on leur a laissée. Tel qu'il est présentement, dit encore Pie XI « il exaspère les esprits des masses, et prépare la voie au bouleversement et à la ruine de la société. »

### 3) *Communisme ou christianisme : choix à faire*

Or deux solutions s'offrent à l'humanité, à l'heure actuelle, et qu'on le veuille ou non la société de demain sera construite suivant l'une ou l'autre de ces deux doctrines. L'Encyclique *Divini Redemptoris* expose, dans une magnifique synthèse, ces deux doctrines. L'une émane de Moscou, a pour chef Staline et pour nom le *communisme*. Niant Dieu et l'autre vie, dépouillant l'homme de sa dignité, de sa liberté, de tous ses droits mêmes de ceux que lui confère la nature, principalement le droit de propriété privée, considérant la famille comme une

convention purement civile, sans lien véritable, arrachant les enfants aux parents pour les élever et les instruire dans un monde communiste, cette doctrine tend à constituer, dans un rêve utopique, une société au sein de laquelle l'État exercera tous les droits, en attendant de disparaître lui-même pour faire place à une collectivité sans aucune hiérarchie, ordonnée vers la matière. Cela s'établira, s'il le faut, dans le sang. L'autre émane de Rome, a pour chef le Pape, aujourd'hui Pie XI, et pour nom le *Christianisme véritable* ou le *Catholicisme*. Elle admet Dieu et ce que comporte pour nous l'existence de l'Être suprême ; elle reconnaît à l'homme toutes les prérogatives dont Dieu l'a doté ; elle respecte la famille ; elle veut guérir un monde où règne une misère anormale, par l'instauration d'un ordre économique inspiré par la justice sociale et les sentiments de la charité chrétienne. Cela doit se faire dans la paix.

C'est à l'humanité qu'il appartient de choisir, spécialement aux cercles dirigeants de la vie économique. S'ils veulent savoir ce que le communisme leur apportera, qu'ils jettent un regard vers la Russie où nous apparaissent ses fruits naturels, où prier Dieu est un crime, d'où ceux, qui avaient le tort de posséder quelque chose, ont dû fuir pour ne pas être exilés dans les steppes glacées de la Sibérie, où l'on punit de mort sans procès ou à peu près, ceux qui ne veulent pas subir le régime et en chanter les bienfaits, où règne, dit Pie XI,

« une haine, une barbarie, une sauvagerie qu'on n'aurait pas cru possibles en notre temps. »

## II

### LES DEUX THÈSES FONDAMENTALES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

Le seul moyen d'échapper aux malheurs qui nous guettent, c'est d'entreprendre et sans délai la restauration qui s'impose. J'ai dit : « qui nous guettent » ; il n'est pas nécessaire, je crois, de le démontrer : les agents de Moscou, avec un zèle farouche, par une propagande vraiment diabolique, telle que le monde n'en a peut-être jamais vue, exploitent la misère ici comme ailleurs en vue du renversement de la société. Il faut donc restaurer, avant qu'il ne soit trop tard, le régime économique et pour cela, ceux qui possèdent doivent réapprendre le véritable sens de la richesse, de la propriété privée, la juste notion du contrat.

Ce sont les deux thèses fondamentales de la doctrine chrétienne de restauration économique ; basées sur la loi naturelle et sur la raison, elles s'imposent d'ailleurs à tout homme.

#### 1) *Propriété* : a) *Privée et collective*

Fondée sur la nature, nécessaire à l'individu et encore plus à la famille, antérieure aux droits

de l'État, la propriété privée est « inviolable », a dit Léon XIII. Tout homme a donc le droit de posséder en propre des biens, que ce soit des biens immeubles ou du capital de production. Vouloir dépouiller les individus, serait injuste et parce qu'il affirme une telle erreur, le socialisme, sous toutes ses formes, est inapte à résoudre efficacement le problème économique et ne peut se concilier avec la doctrine chrétienne.

Cela ne veut pas dire, cependant, que la propriété collective considérée en elle-même soit condamnable, car alors il faudrait dissoudre les communautés religieuses d'hommes et de femmes qui ont renoncé volontairement à l'usage de leur droit individuel de propriété, même toutes les sociétés dans lesquelles plusieurs hommes ont placé en commun du capital. Mais nul ne peut forcer les individus à agir de la sorte ; ils le font librement.

Cela ne veut pas dire non plus qu'il doive être considéré comme socialiste celui qui veut que l'État contrôle et dirige lui-même certaines catégories de biens, lorsque ces biens, dit Pie XI, « en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains de personnes privées. » « Des demandes et des réclamations de ce genre, ajoute le Pape, sont justes et n'ont rien qui s'écarte de la vérité chrétienne. » Mais à part ces quelques exceptions où la propriété privée doit céder le pas à

un bien supérieur, elle demeure inviolable et une base nécessaire de la vie économique.

Bien plus, le Pape voit dans la propriété privée l'assurance la plus grande de paix sociale. Quand un homme n'a rien à perdre dans un changement, il écoute d'une oreille plus attentive la voix de ceux qui lui promettent quelque chose, si faux cela soit-il. C'est pourquoi Pie XI, après Léon XIII, demande avec instance que l'on favorise le plus possible l'accès du simple salarié à la propriété et à la participation au capital de production. En plus d'assurer leur subsistance d'une façon plus stable, cela contribuera à faire de ces nouveaux propriétaires des défenseurs vigilants de l'ordre social.

#### b) *Devoirs de la richesse*

Mais ce droit de propriété et l'usage qu'on en peut faire ne sont pas sans limites. Et Pie XI, tout comme Léon XIII, proteste parce qu'il voit la propriété et le capital de production s'accumuler dans les mains de quelques hommes. Il avertit ces hommes qu'ils n'ont pas le droit d'accumuler sans mesure, de gaspiller sans discernement. Il leur dit de ne pas oublier que les biens superflus qu'ils possèdent, que les revenus disponibles qu'ils reçoivent, doivent servir au bien général de leurs concitoyens, « qu'ils sont comme hypothéqués en fonction du bien commun », disait son Éminence le Cardinal Villeneuve. Les riches sont les man-

dataires de Dieu qui leur a confié le soin de distribuer ses biens aux moins fortunés ; les riches sont obligés de soulager la pauvreté. C'est le plus noble rôle de la richesse, mais aussi le plus grave de ses devoirs. « En raison de la justice et de la charité sociales, dit Pie XI, les riches doivent pratiquer l'aumône, exercer la bienfaisance voire même la munificence. »

Et lorsque, dit le Pape, « l'on concilie ainsi le droit de propriété avec les exigences du bien commun, loin de se montrer l'ennemi de ceux qui possèdent, on leur rend un bienveillant service : autrement et fatalement la richesse, que le Créateur a instituée pour l'utilité du genre humain, entraîne des maux intolérables et prépare sa propre disparition. Loin d'opprimer la richesse, on la défend ; loin de l'affaiblir, on lui donne une nouvelle vigueur. »

## 2) *Contrat : a) Nature et conséquence*

A ceux maintenant qui dirigent la vie économique, la doctrine sociale chrétienne rappelle la juste notion du contrat. En effet, les opérations de la vie économique, achat, vente, échange, louage de service ne sont vraiment que des contrats. Connaissant la nature d'un contrat, nous pourrions déduire les conditions dans lesquelles un contrat doit se faire.

« De sa nature, dit saint Thomas, un contrat doit tendre à la commune utilité de l'une et l'autre des deux parties. » Cette notion, dit le

grand sociologue français Eugène Duthoit, exclut comme essentiellement contraire à la nature d'un contrat toute exploitation d'une partie par l'autre. Par conséquent, si une telle exploitation a lieu, elle a pour effet de rendre le contrat injuste, d'en faire un vol et cela, je vous prie de le noter, même si le contrat est accepté ; un contrat, en effet, est soumis à des conditions de justice antérieures et supérieures à la volonté des contractants. — Il s'agit ici évidemment de contrats dont la justice seule est supposée régler les dispositions car lorsque la charité entre en ligne de compte dans un contrat, elle en adoucit les rigueurs, en atténue les exigences.

b) *Juste prix des choses*

L'exploitation dans un contrat peut provenir de bien des causes ; le plus souvent, elle vient de ce que l'on fausse le juste prix. Car il existe un juste prix des choses. Les biens de la terre ont une valeur réelle dépendant tout à la fois de leur valeur d'usage dans un temps et un milieu déterminés, des frais divers qu'ont nécessités leur production et leur mise à la disposition du public, de la raisonnable rémunération des capitaux réellement investis dans leur exploitation et d'un bénéfice légitime. Cette valeur réelle des choses représente leur juste prix. Certes il ne saurait être question d'une évaluation toujours mathématique ; il y

a souvent un certain flottement possible entre deux extrêmes mais ce flottement doit être contenu en des raisonnables limites. Le juste prix est celui qui est de règle dans un contrat normal, où la charité n'intervient pas et qui est indépendant des volontés en présence. Ici, comme toujours, le libre jeu des volontés aboutirait au triomphe du plus fort sur le plus faible.

Par conséquent, dans la détermination du juste prix ne peuvent être considérés le besoin ou la personnalité de celui qui achète, l'usage qu'il peut faire de la chose achetée, les exigences prétendues ou vraies du vendeur. Si l'une quelconque de ces considérations intervient dans un contrat et fait qu'on oublie les limites du juste prix, elle le rend injuste du coup. La résiliation de tels contrats s'impose.

Le juste prix a aussi une portée sociale, dont il faut tenir compte. Saint Thomas l'avait compris quand il disait que le juste prix doit être fixé selon l'estimation commune de tous les intéressés. Dans un instant, nous verrons comment pourrait encore se réaliser, en nos sociétés modernes, cette notion fondamentale du contrat, notion qui reste toujours vraie.

Je sais que ces données contredisent l'esprit financier contemporain pour qui le contrat n'est qu'une sanction légale apposée à l'exploitation, le juste prix, celui que l'on peut imposer ; elles sont pourtant les seules conformes à la raison humaine et à notre foi.

## III

## DEVOIRS DE CHACUN

Aussi longtemps que les hommes n'auront pas accepté et réalisé les principes qui doivent régir les richesses et les contrats, il sera inutile de vouloir restaurer la vie économique. Et tous doivent s'y mettre : l'État, les professions et métiers, les individus.

1) *L'État à qui revient un rôle important*

L'État est ici dans son domaine. Puisqu'il a pour mission de veiller au bonheur temporel des peuples, « c'est à lui, disait son Éminence le Cardinal, qu'il appartient de remettre le monde économique sur son pivot. » C'est lui qui doit mâter, briser la dictature économique, les individus ne peuvent rien contre elle, hypothéquer la richesse en fonction du bien commun de la société, prévenir les fraudes dans les opérations économiques, en un mot, par un ensemble de lois sages et impartialement appliquées, pourvoir à une plus équitable répartition des richesses entre les différentes classes de la société. Et bien coupables, dit Pie XI, sont les gouvernements qui ne s'en soucient pas, car ils préparent à leurs peuples des jours terriblement sombres.

Mais l'État est impuissant à discipliner complètement la vie économique. Il y disperserait en vain les énergies qui doivent servir à des fins plus hautes ; ses ordonnances ne seraient pas assez nuancées pour s'adapter aux différents états de choses ; il y aurait toujours le danger, bien réel, qu'il fasse de son intervention un instrument de domination politique. D'autres institutions sociales, actives et permanentes, sont donc nécessaires et l'État lui-même doit les encourager, j'oserais dire, les former dans une certaine mesure.

2) *Les professions et métiers dans l'organisation corporative*

Lundi dernier, nous avons vu que le problème social par excellence, le problème du capital et du travail, ne saurait se résoudre en dehors des associations professionnelles. Parce que le problème économique a aussi pour cause l'individualisme exagéré, il ne pourra être résolu sans la coopération de tous. Il est, par conséquent, nécessaire que les professions et les métiers se groupent en vue de la paix sociale et alors se groupent suivant une règle corporative. Il est nécessaire aussi que l'État donne à ces corporations des pouvoirs législatifs et coercitifs, leur permettant d'organiser, avec chance de succès, la vie économique qui leur est propre à chacune.

Qui mieux que la corporation, par exemple, formée qu'elle est de tous ceux qui vivent dans

une profession ou un métier, des patrons et des ouvriers, peut mettre un frein à l'exploitation du travail, à la concurrence effrénée, malhonnête, ruineuse des professions et des métiers en établissant le niveau des salaires, en déterminant les limites du juste prix des choses, en empêchant le truquage des articles, etc . . . ? Certes, la libre concurrence est nécessaire, mais avec un frein. Qui mieux que la corporation peut éliminer les intermédiaires inutiles, parasites de la vie économique, lesquels, sans même voir la marchandise sur laquelle ils trafiquent réussissent à en doubler et même tripler le prix à leur profit ? Qui mieux qu'elle peut redonner à la vie économique un peu de stabilité, déjouer la spéculation qui en bouleverse le cours normal, en provoquant, sous l'exclusive inspiration d'une convoitise effrénée, les hausses et les baisses des prix avec comme conséquence, à l'occasion des paniques qui s'en suivent, l'exploitation de tout le monde.

L'ensemble même de ces associations professionnelles formera, et rien ne s'y oppose, au contraire, par des institutions interprofessionnelles, un vaste conseil économique de la nation, à qui il appartiendra de travailler à guérir bien des maux dont nous souffrons. « L'État alors, c'est son rôle, n'aura qu'à diriger, surveiller, stimuler, contenir selon les circonstances et la nécessité. » « Que les gouvernants, c'est encore Pie XI qui parle, en soient donc bien persuadés : plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchi-

que des divers groupements selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grande seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques. »

Sans doute il est nécessaire que ces associations professionnelles soient animées de bonnes intentions. C'est ce qui différenciera toujours les associations professionnelles catholiques des autres. On doit donc, surtout dans un pays catholique, les encourager, les protéger de toute façon. Des corporations catholiques ne constitueront jamais un danger pour la société ; elles organiseront avec justice et charité la vie économique.

### 3) *Les individus par la coopération*

L'individualisme est en train de nous tuer, seule la coopération nous sauvera. Cette coopération ne sera possible, cependant, que le jour où les individus se seront départis de l'égoïsme qui les ronge, auront appris à travailler pour le bien de leurs concitoyens, feront régner dans leurs relations économiques la justice et la charité. Et cela s'impose à tous et à chacun, mais spécialement au chrétien, au catholique susceptible plus que tout autre de comprendre et de réaliser les plans de Dieu sur le monde.

## CONCLUSION

Je viens de parler de « justice et de charité ». Je terminerai en vous disant avec Pie XI « que c'est par ces deux principes, que se résoudra le problème économique » et encore que « c'est à ces principes supérieurs qu'il faut demander de gouverner avec une sévère intégrité les puissances économiques, c'est-à-dire à la justice et à la charité sociales. Cette justice doit donc pénétrer complètement les institutions mêmes et la vie tout entière des peuples ; son efficacité vraiment opérante doit surtout se manifester par la création d'un ordre juridique et social qui informe en quelque sorte toute la vie économique. Quant à la charité sociale, elle doit être l'âme de cet ordre que les pouvoirs publics doivent s'employer à protéger et à défendre efficacement ; tâche dont ils s'acquitteront plus facilement, s'ils veulent bien se libérer des attributions qui, Nous l'avons déjà dit, ne sont pas de leur domaine propre. »

Toute autre loi est vouée à la faillite et conduirait les peuples à la ruine. De quoi s'agit-il, en effet, dans toutes ces questions ? En définitive, il s'agit toujours de l'éternel choix à faire entre Dieu et Mammon, entre le culte païen de l'or avec les révoltes qu'il déchaîne et le respect de la justice et de la charité avec le bien-être qu'elles engendrent et la paix sociale qu'elles assurent.



QUATRIÈME CAUSERIE

**L'ÉGLISE ET LA VIE POLITIQUE**

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### I RÔLE DE L'ÉGLISE EN CETTE MATIÈRE :

- 1) Ne fait pas de politique en vue de prendre en mains le pouvoir temporel, d'imposer une forme de gouvernement, de s'immiscer dans les querelles de partis.
- 2) Fait de la politique pour défendre sa constitution, ses droits, ses enfants, son dogme, sa morale, pour prêcher la morale politique.

### II DEVOIRS DU CITOYEN :

- 1) Aimer sa patrie ;
- 2) Respecter l'ordre établi ;
- 3) Obéir aux lois de son pays ;
- 4) Payer les impôts ;
- 5) Prendre part aux élections.

### III DEVOIRS DU GOUVERNEMENT :

- 1) Protéger tous les droits, surnaturels et naturels du citoyen ; spécialement des petits ;
- 2) Faire des lois justes ;
- 3) Veiller à leur application ;
- 4) Distribuer, selon la justice, les charges et les bienfaits ;
- 5) Pratiquer une sévère économie.

## CONCLUSION

## L'ÉGLISE ET LA VIE POLITIQUE

Mesdames, Messieurs,

Après m'avoir entendu parler du problème ouvrier et du problème économique, vous ne serez pas surpris, j'ose l'espérer, de m'entendre parler du problème politique. Ce problème se pose dans une société quand ceux, qui de près ou de loin participent à son gouvernement, oublient les graves devoirs qui leur incombent. Est-il nécessaire d'ajouter qu'un tel état de choses, ruine infailliblement le bonheur et la prospérité des citoyens de cette société. Non seulement il est la cause directe de bien des maux, mais encore et surtout le problème ouvrier et le problème économique, de qui dépendent ce bonheur et cette prospérité, ne sauraient être résolus d'une façon équitable et durable dans une société dont la vie politique n'est pas saine. Et donc j'ai été amené, tout naturellement, à vous entretenir, de la vie politique et de la doctrine sociale de l'Église.

Le sujet est brûlant, je le sais ; chose étonnante mais réelle, des hommes sérieux, même des catholiques, faisant preuve en toute autre matière de sagesse et de mesure, s'émeuvent singulièrement dès qu'ils voient l'Église s'occuper de la politique. On dirait, à les entendre, que l'ingérence de l'Église dans ce domaine constitue le plus grave danger qui puisse menacer l'existence des sociétés modernes et souvent, on croirait même, à les voir agir, qu'un homme,

peut mettre de côté, dès qu'il entre dans la vie politique, tous les principes qui guident sa vie privée.

Mon but, ce soir, n'est pas d'établir la fausseté d'une telle prétention; les papes, Pie XI et Léon XIII, pour ne citer que ceux-là, ont donné sur la vie politique des directives et au moins les catholiques ne devraient pas affirmer que les papes se sont mêlés de choses qui ne les regardaient pas. Je suppose cela admis. Mon but, alors, est uniquement de rappeler leurs devoirs à tous ceux qui participent à la vie politique d'une société moderne, d'une société démocratique, en m'appuyant sur les enseignements de Léon XIII, de Pie XI et sur ceux de notre bien-aimé Cardinal. Avant d'en arriver là, cependant, étant donné la gravité du sujet et la confusion que l'ignorance ou la mauvaise foi ont jetée en beaucoup d'esprits, il me paraît indispensable de préciser le rôle de l'Église en cette matière.

## I

### ROLE DE L'ÉGLISE EN MATIÈRE POLITIQUE

- 1) *L'Église ne fait pas de politique* : a) *Pour s'emparer du pouvoir temporel*

L'Église ne s'occupe pas de la politique en ce sens qu'elle ambitionnerait de prendre en

maines le gouvernement des peuples ; elle n'a pas reçu mission de présider aux destinées matérielles de l'humanité. Le principe de la distinction des deux pouvoirs, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, a été posé par Jésus-Christ lui-même lorsqu'il a demandé de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Ce principe, l'Église ne l'a jamais oublié, et tous ses efforts ont tendu et tendent encore au salut des âmes à qui elle indique le chemin pour arriver à Dieu. Les questions temporelles, nous l'avons vu, ne l'intéressent qu'en autant qu'elles peuvent entraîner le salut ou la perte de ces âmes.

Si au cours des siècles, elle a exercé un véritable pouvoir temporel et joué un rôle politique, c'est que des dons princiers l'avaient mise en possession d'immenses territoires et que, par ce fait, elle était devenue la puissance la plus influente dans le monde, la seule autorité capable de dominer les bouillonnements tumultueux des sociétés alors en formation, l'arbitre suprême vers lequel les peuples et les princes volontairement se tournaient. Si, de nos jours encore, les catholiques se sont réjouis de voir le Pape, en 1929, reconquérir pacifiquement un petit royaume, c'est que ce domaine temporel assure une plus grande liberté, pour son action spirituelle, au Vicaire de Jésus-Christ. Si enfin, dans l'histoire du monde, des hommes d'Église ont été des hommes politiques de première importance, c'est que ces hommes,

semblant posséder de remarquables qualités de gouvernement, ont entrepris et plus souvent ont accepté, comme citoyens, de travailler au bonheur temporel de leurs compatriotes.

b) *Pour imposer une forme de gouvernement*

L'Église ne s'occupe pas de la politique non plus en ce sens qu'elle prétendrait imposer aux peuples une forme de gouvernement plutôt qu'une autre. Empire, royauté, monarchie, république, démocratie, dictature, corporatisme politique, aucune forme de gouvernement répugne à sa doctrine sociale. Léon XIII le déclarait formellement dans son Encyclique de 1885, commençant par les mots : « *Immortale Dei* : du Dieu immortel ». Quelle que soit cette forme, en effet, si elle est appliquée avec sagesse, elle peut procurer le bonheur et la prospérité publique. L'Église reconnaît aux sociétés le droit de se donner les gouvernements qu'elles désirent pourvu qu'ils ne soient pas opposés « à l'honnêteté et à la justice. »

c) *Pour s'immiscer dans les querelles de parti*

L'Église ne s'occupe pas de la politique en ce sens qu'elle chercherait à s'immiscer dans les querelles de partis. Les partis politiques, pour elle, ne comptent que par les idées qu'ils incarnent ; quand elle les condamne c'est à cause des fausses doctrines qui s'y infiltrent. Aussi

reste-t-elle étrangère à ces rivalités, à ces compétitions par lesquelles certains hommes ou certains groupes d'hommes, trop souvent, ne cherchent qu'à se supplanter les uns, les autres. Elle n'a alors qu'un devoir : condamner et avec sévérité les tactiques immorales de ces luttes pour le pouvoir. C'est en vertu de ce principe que Son Éminence le Cardinal Villeneuve, par exemple, publiait, en juillet 1935, sa lettre circulaire sur la honteuse corruption des mœurs électorales.

2) *L'Église fait de la politique* : a) *Pour défendre ses droits, ses enfants, son dogme, sa constitution*

Mais l'Église s'occupe de la politique pour défendre, contre le pouvoir public, ses droits légitimes, pour protester contre les législations d'oppression dont elle est souvent victime, pour dénoncer les spoliations injustes qu'on lui fait subir, pour réclamer en faveur de ses ministres, de ses religieux et de ses enfants le droit à l'existence et à la liberté, pour refuser l'acte d'obéissance à toute loi attentant à la conscience, pour s'opposer aux mesures qui s'attaquent à la vérité révélée ou qui tendent à ébranler les assises de sa constitution hiérarchique.

Ainsi, depuis quelques années, elle a dû élever la voix, non seulement pour dénoncer les empiètements légaux des puissances temporelles dans le domaine des consciences, mais aussi pour

flétrir les barbares auteurs des persécutions dont elle est encore l'objet en certains pays, et qui ne le cèdent en rien aux persécutions de Néron et des autres empereurs romains. Elle était en droit d'attendre autre chose, n'est-il pas vrai, du vingtième siècle, le siècle supposé du progrès et de la civilisation.

C'est triste à dire, pourtant c'est l'exacte vérité : les fautes de ses propres enfants, en sont, dans une large mesure, la cause. « Même dans les pays catholiques, dit Pie XI, un trop grand nombre de personnes ne sont pour ainsi dire que des catholiques de nom. Tout en observant plus ou moins fidèlement les pratiques les plus essentielles de la religion qu'ils se vantent de professer, un trop grand nombre n'ont pas le souci de perfectionner leurs connaissances religieuses, d'acquérir des convictions plus intimes et plus profondes ; ils s'appliquent encore moins à vivre de telle sorte qu'à l'apparence extérieure corresponde vraiment la beauté intérieure d'une conscience droite et pure, comprenant et accomplissant tous ses devoirs sous le regard de Dieu. Cette religion de façade, vaine et trompeuse apparence, déplaît souverainement au Divin Sauveur, car Il veut que tous adorent le Père, « en esprit et en vérité ». Celui qui ne vit pas véritablement et sincèrement la foi qu'il professe ne saurait résister longtemps au vent de persécution et à la tempête violente qui souffle aujourd'hui ; il sera misérablement emporté par le nouveau déluge qui

menace le monde, et, tout en se perdant lui-même, il fera du nom chrétien un objet de dérision. »

b) *Pour défendre la morale*

L'Église s'occupe aussi de la politique toutes les fois que les questions débattues ne peuvent faire abstraction de la nature et de la fin de l'homme, toutes les fois que les questions débattues touchent à la morale ; par exemple les questions relatives au mariage, à la famille, à l'enfant, à l'éducation, à l'école, à la moralité, publique, aux droits de propriété, d'association, à l'organisation de la vie économique, industrielle et commerciale, à la liberté de la parole et de la presse, en vertu de laquelle, un peu partout dans le monde, à l'heure présente, on permet à des agents maudits de prêcher une doctrine subversive, de semer la haine, d'organiser la lutte des classes, de préparer, en exploitant la misère hélas trop vraie des peuples, le renversement des sociétés.

Les questions purement politiques et techniques, où les intérêts spirituels dont elle a la charge ne sont pas engagés, sont plutôt rares, et ces questions l'Église les laisse à la discrétion des citoyens. Je dis l'Église, car les catholiques individuellement peuvent et doivent s'en occuper, avoir leur préférence politique et même essayer de la faire prévaloir ; « les catholiques, a dit Pie XI dans une lettre aux Évêques de

Lithuanie, manqueraient gravement à leur devoir si, dans la mesure de leurs moyens, ils ne contribuaient pas à diriger la politique de leur cité, de leur province, de leur nation.»

J'ajoute que Léon XIII a revendiqué pour les ministres de l'Église le même droit indéniable à tout citoyen. Pourquoi, demandait son Éminence le Cardinal Taschereau, dans un mandement collectif de tous les Évêques de la province de Québec, le 22 septembre 1875, pourquoi veut-on reléguer le prêtre dans la sacristie ? « Est-ce parce qu'il a puisé dans ses études des notions saines et certaines sur les droits et les devoirs de chacun des fidèles confiés à ses soins ? »

« N'est-il pas citoyen au même titre que les autres ? Eh quoi ! le premier venu peut écrire, parler et agir ; on voit quelquefois affluer vers un comté, ou une paroisse, des étrangers qui viennent pour y faire prévaloir leurs opinions politiques : seul le prêtre ne pourra parler et écrire ! » « Tel qui aujourd'hui crie très fort que le prêtre n'a rien à voir dans la politique, trouvait naguère cette influence salutaire ; tel qui nie aujourd'hui la compétence du clergé dans ces questions, exaltait jadis la sûreté de principes que donne à un homme l'étude de la morale chrétienne ! D'où vient ce changement, sinon de ce que l'on sent agir contre soi cette influence que l'on a la conscience de ne plus mériter ! »

Je noterai cependant qu'un ministre de l'Église, dans ces circonstances, ne représente pas l'Église, qu'il n'est pas toujours opportun pour lui d'intervenir publiquement, qu'il doit, en définitive, s'en remettre à la direction de ses supérieurs hiérarchiques, à qui il appartient de donner les instructions qu'ils jugent convenables et de reprendre ceux qui s'en écartent.

c) *Pour prêcher la morale politique*

L'Église s'occupe encore de la politique pour rappeler à tous ceux qui y participent, les graves devoirs qui leur incombent, pour dire à tous que la vie politique, comme la vie économique et sociale, est soumise surtout aux lois de la justice et de la charité, en un mot pour prêcher aux gouvernants comme aux gouvernés la morale politique. Car il y a une morale politique tout comme il y a une morale individuelle, familiale, professionnelle, économique et sociale. Cette morale politique, l'Église l'a toujours prêchée et la prêchera toujours. Qui le fera si elle ne le fait pas? A ceux qui, ignorant ou ne voulant admettre son rôle dans le monde, veulent l'en empêcher, elle doit répondre comme les Apôtres autrefois : « Non possumus non loqui : nous ne pouvons pas ne pas parler. »

Ce sont les principes de cette morale politique que je veux maintenant rappeler, en vous

disant quels sont les devoirs des citoyens et des gouvernants dans une société moderne, démocratique, comme la nôtre.

## II

### DEVOIRS DES CITOYENS

#### 1) *Aimer sa patrie*

Le citoyen doit d'abord aimer sa patrie, aimer la société dont il fait partie, coopérer pour que tous les membres qui la composent, soient heureux. La grande tâche des sociétés modernes, c'est précisément l'égoïsme, l'individualisme qui y règne et que l'on pourrait énoncer ainsi : « Périront les autres, pourvu que je vive ». Plusieurs oublient que la patrie, que la société est malade quand de nombreux citoyens souffrent et qu'ils en subiront eux-mêmes tôt ou tard les conséquences. J'ajouterai, à la suite de son Éminence le Cardinal Villeneuve, que pour nous Canadiens-français, il y a un petit coin de terre qui doit nous être plus cher que tout le reste, c'est précisément notre petit coin du Canada-français, et que c'est un devoir pour nous d'aimer et de protéger avant tout autre, dans la limite sans doute de la justice, ceux qui sont nos frères par le sang.

2) *Respecter l'ordre établi*

Le citoyen doit respecter l'ordre établi, à condition, évidemment, que l'ordre établi mérite vraiment ce nom et que, sous le couvert de l'ordre, ce ne soit pas tout simplement le désordre organisé. Quelle que soit la forme de gouvernement d'un peuple, l'autorité dont sont revêtus ses chefs vient de Dieu et les citoyens doivent leur obéir.

Cela ne veut pas dire, cependant, qu'un citoyen ne puisse entretenir des vues personnelles sur une meilleure forme de gouvernement, ni essayer de les réaliser, pourvu qu'il ne fasse rien qui trouble l'ordre et la paix de la société. Cela ne veut pas dire non plus qu'un citoyen doive abdiquer devant les abus du pouvoir, qu'il doive renoncer à les supprimer, quand ils existent ; mais pour ce faire, il lui faut suivre des voies légitimes. Si chacun entreprenait et par n'importe quel moyen, de faire respecter ses droits, quand il les croit lésés, ce serait bientôt l'anarchie. La révolte, pour être légitime, requiert bien des conditions se réalisant assez rarement.

3) *Obéir aux lois de son pays*

Le citoyen doit obéir aux lois qui régissent son pays. Il s'agit ici, évidemment, des lois justes et honnêtes. Car une loi injuste, en matière religieuse, n'oblige jamais — « Il vaut

mieux obéir à Dieu qu'aux hommes » — et en matière temporelle, n'oblige que dans la mesure où sa violation pourrait entraîner un scandale ou une perturbation de l'ordre. Mais aux lois justes, tous sont tenus d'obéir, les grands comme les petits, les pauvres comme les riches. Son Éminence le Cardinal Villeneuve déplorait, à ce sujet, la licence avec laquelle, dans notre siècle, ceux qui possèdent la force ou la richesse se moquent ou se jouent trop souvent des lois. Un tel état de choses, en effet, quand il se généralise le moins, entraîne la ruine des peuples ; il engendre la jalousie entre les classes de la société.

#### 4) *Payer les impôts*

Le citoyen doit payer les impôts ; ceux qui, en son nom, gouvernent la société ont, en effet, besoin pour cela de ressources. Le citoyen, de plus, reçoit de la société dans laquelle il vit, bien des avantages : à part le gouvernement général en vue du bien commun, la société met encore à son service sa puissance, son prestige, sa civilisation ; elle protège sa vie, ses biens ; elle le défend par ses tribunaux ; elle ouvre pour lui des voies de communication ; à son nom, tous les pays du monde l'accueillent ; sa culture, ses arts, ses monuments servent à jeter de la beauté dans son intelligence. Et en retour de ces avantages, le citoyen ne donnerait rien ? Non, la justice l'oblige à payer les bienfaits qu'il

reçoit de la société et même à donner d'autant plus que ces bienfaits sont plus grands. Voilà pourquoi le riche doit plus que le pauvre à la société ; à l'heure présente, ceux qui possèdent devraient accomplir ce devoir plus scrupuleusement que jamais, puisque de nombreux citoyens sont malheureusement dans l'impossibilité absolue, à cause de leur pauvreté, de s'acquitter de leur dette envers la société.

#### 5) *Prendre part aux élections*

Le citoyen doit prendre part aux élections. De tous ses devoirs c'est probablement celui qui a le plus de repercussion sur la vie de la société. Il y aurait, à ce sujet, beaucoup à dire ; je résume. Avant les élections : un citoyen conscient de ses responsabilités doit s'éclairer sur les questions qui s'agissent, se former un jugement à l'aide des principes de la doctrine sociale de l'Église. Voter sans ce jugement préalable, n'est pas raisonnable. Durant les élections : un citoyen conscient de ses responsabilités doit voter — s'en abstenir est mal — et il doit voter sous l'inspiration de sa conscience, non d'un intérêt mesquin. Cela veut dire qu'il doit voter pour le candidat qui, par sa valeur morale, sa compétence personnelle, mérite davantage la confiance et non pour le candidat de qui il peut attendre le plus de faveurs. Il s'agit du bien général de la société, non du bien particulier

de chaque individu. Est-il besoin de le dire: vendre son vote est un crime social. Ajoutons que les candidats qui cherchent à l'acheter avec de l'argent, ou à l'obtenir par toutes sortes de moyens, entre autres par la boisson et des promesses dont le bien commun n'est aucunement le mobile, ne méritent pas d'avoir la confiance, ne méritent pas d'être élus. Après les élections un citoyen conscient de ses responsabilités s'abstient de faire pression sur ses représentants pour obtenir d'eux tous les avantages possibles, des libéralités de toutes sortes dont le trésor public ferait les frais. Cette pratique, on le sait, constitue, dans tous les pays démocratiques, l'un des pires désordres, une source de criantes injustices sociales.

Au sujet des faveurs de l'État, n'oublions pas ceci : les obtenir injustement, sous de faux prétextes, constitue un vol non moins grave que les autres. De telles faveurs, en effet, les autres citoyens doivent défrayer le prix. C'est une vérité qu'il faut rappeler présentement, car, étant données certaines législations sociales que les États, un peu partout, sont en train d'établir, pensions de vieillesse, aide aux mères nécessiteuses, pension des aveugles, allocations familiales, assurances sociales, un tel mal peut se généraliser. Il faut à tout prix éviter ce fléau qui ruinerait bientôt le trésor public.

## III

## DEVOIRS DES GOUVERNANTS

Je viens de résumer les devoirs des simples citoyens ; tous, sans exception, doivent y conformer leur vie pour que la société se porte bien. Mais si un citoyen est constitué en autorité, s'il est parmi les gouvernants, alors il a d'autres devoirs, et plus impérieux, et plus graves encore ! Quand je parle de ceux qui sont constitués en autorité, des gouvernants, j'entends tous ceux qui de près ou de loin, d'une manière quelconque, participent à l'exercice du pouvoir, quelle que soit la forme de gouvernement. Ils constituent l'État.

Il n'entre pas dans les cadres de cette causerie de parler des relations des États entre eux ou des relations internationales. En ce domaine, aussi, il est vrai, l'angoisse étreint les cœurs ; l'horizon international est bien sombre. Qu'il suffise d'énoncer la règle de conduite donnée par Pie XI, à ce sujet, dans *Divini Redemptoris* : « Dans les rapports des peuples entre eux, que l'on s'applique instamment à supprimer les entraves artificielles de la vie économique, effets d'un sentiment de défiance et de haine et que l'on se rappelle que tous les peuples de la terre forment une seule famille de Dieu. »

Ce soir, nous ne nous occuperons donc uniquement des devoirs qui incombent à l'État en vue de procurer directement le bonheur et

la prospérité de la société qu'il a mission de diriger.

Avant d'énumérer ces devoirs, est-il nécessaire de dire que tous ceux qui composent l'État doivent être des personnes recommandables, sincères, honnêtes et compétentes. « Que les fonctionnaires, dit Pie XI, et tous les employés de l'État, par obligation de conscience, remplissent leur devoir avec fidélité et désintéressement. Ils suivront en cela les lumineux exemples, anciens et récents, d'hommes remarquables, qui, dans un labeur sans relâche, ont sacrifié toute leur vie pour le bien de la patrie. »

1) *Protéger les droits des citoyens, spécialement des petits*

Le premier devoir de l'État est de protéger les droits de tous ceux qui dépendent de lui, le droit d'abord, pour chacun, d'opérer sans obstacle et sans entrave son salut. A cette fin l'État, à plus forte raison quand il est catholique, doit protéger la vie surnaturelle des citoyens, dans la mesure de ses forces, en sauvegardant la moralité, le dimanche . . . etc., A l'heure présente, spécialement, les États doivent mettre « tout en œuvre, dit Pie XI, pour empêcher qu'une propagande athée, qui bouleverse tous les fondements de l'ordre, fasse des ravages sur leurs territoires. Car il ne saurait y avoir d'autorité sur la terre, si l'autorité de la Majesté divine est méconnue, et le

serment ne tiendra pas s'il n'est prêté au nom du Dieu vivant. » Heureusement il n'est pas encore nécessaire de dire ici que « l'État doit laisser à l'Église la pleine liberté d'accomplir sa divine et toute spirituelle mission, pour contribuer puissamment par là même à sauver les peuples de la terrible tourmente du moment présent. » C'est précisément des forces morales et spirituelles de l'Église, dont on a besoin pour combattre le mal. D'ailleurs en accomplissant sa mission, « tout en visant le bonheur éternel de l'homme, elle travaille inséparablement à son vrai bonheur temporel. » « Prétendre arriver au but avec des moyens purement économiques et politiques, c'est être victime d'une dangereuse erreur. »

Et au point de vue temporel, l'État doit protéger tous les droits légitimes, spécialement celui qu'a tout citoyen de posséder, selon le mot de Pie XI, une certaine somme de bien-être nécessaire à sa vie et à celle des siens, nécessaire même, nous l'avons vu, à son salut. Je dirai que c'est là, aujourd'hui, le plus pressant des devoirs de l'État. « L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance

et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice. »

L'angoisse qui en ce moment étreint le monde provient précisément de ce que de trop nombreux citoyens « sont aux prises avec les horreurs de la misère », disait Léon XIII. Aussi demandait-il, déjà en 1891, aux États de se préoccuper, d'une manière spéciale, des faibles et des indigents. « La classe riche, disait-il, se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente, au contraire, impuissante à se mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'État. » Dans ce but, nous l'avons vu, l'État doit travailler à établir une plus équitable répartition des richesses, surtout en mâtant la dictature économique qui empêche cette répartition. « L'État, dit Pie XI, ne doit rien négliger pour créer ces conditions matérielles de vie, sans lesquelles une société ordonnée ne peut subsister, et pour fournir du travail, spécialement aux pères de famille et à la jeunesse. »

## 2) *Faire des lois justes*

C'est par la législation que l'État gouverne. Rappelons donc que les lois doivent être faites en vue du bien commun et qu'elles doivent être appliquées avec impartialité. Des lois, en effet,

qui favorisent certains individus au détriment de la société, des lois qui restent lettre morte ou pour lesquelles l'État donne trop faiblement des exemptions, ne servent vraiment qu'à engendrer le mépris de toute loi et de toute autorité.

L'État cependant, nous l'avons vu encore, ne peut tout faire par lui-même ; c'est pourquoi il serait nécessaire qu'il laissât à des organisations sociales, surtout corporatives, le soin de diriger la vie économique et la vie ouvrière, se contentant, c'est son rôle, de surveiller de haut. « Ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement chrétiennes, reliées entre elles et formant sous des formes diverses, adaptées aux régions et aux circonstances, ce qu'on appelait la Corporation, ce n'est que par ces institutions que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entr'aide mutuelle de la justice et de la charité », dit Pie XI. J'ajouterai qu'un tel corporatisme social peut être organisé, quelle que soit la forme de gouvernement d'un peuple, ne requiert pas le corporatisme politique, un État corporatif. Cette dernière forme de gouvernement toutefois, j'ose le dire, devrait être étudiée attentivement, car elle peut présenter des avantages.

3) *Veiller à leur application*

Et pour que les lois soient observées l'État doit voir à punir sévèrement ceux qui les enfreignent. De nos jours, trop nombreux sont les citoyens sur qui la dictée de la conscience n'a plus d'emprise. Aveuglés par l'égoïsme, ces hommes considèrent les lois comme des entraves à leur liberté et ne leur obéissent que par crainte. A cause d'eux, par conséquent, la sanction des lois doit être suffisante et efficace; nul ne devrait pouvoir y échapper pour quelque considération que ce soit. Ajoutons que ceux qui possèdent la force ou la richesse et qui sont le point de mire, plus que tout autre, doivent être tenus dans le respect des lois.

4) *Distribuer selon la justice, les charges et les bienfaits*

Enfin puisqu'il dispose des honneurs, des emplois, des fardeaux et des charges que comporte nécessairement la vie en société, l'État a le devoir de les répartir selon les exigences de la justice distributive. L'État n'est pas le propriétaire des biens de la société, il n'en est que le dispensateur; il ne peut donc en disposer selon son bon plaisir.

Pour ce qui est des honneurs et des emplois, la valeur morale, le mérite, la compétence, le besoin des individus et des groupes doivent toujours être la norme suivant laquelle l'État

les distribue. Malheureusement, disait Son Éminence le Cardinal Villeneuve, sur ce sujet, « l'esprit de parti, pour l'appeler par son nom, semble constituer chez tous les peuples, le seul titre aux faveurs du pouvoir. Cela s'est appelé, dans les temps passés, de l'iniquité. » « Sans doute, ajoutait-il, il existe de nombreux motifs légitimes de distinction entre les hommes, et les autorités doivent en tenir compte. Mais le népotisme, l'intrigue, la participation aux bénéfices, le patronage tel qu'il se pratique sont des procédés malhonnêtes que la conscience réprouve. »

Quant aux fardeaux, l'État doit aussi voir à les imposer équitablement aux différentes classes de la société, c'est-à-dire, dans la mesure où les citoyens sont capables de les supporter. « A cette fin, dit Pie XI, qu'on amène les classes possédantes à prendre sur elles, les charges sans lesquelles ni la société humaine ne peut être sauvée, ni les classes elles-mêmes ne sauraient trouver le salut. Mais les mesures prises dans ce sens par l'État doivent être telles qu'elles atteignent vraiment ceux qui, de fait, détiennent entre leurs mains les plus gros capitaux et les augmentent sans cesse, au grand détriment d'autrui. »

##### 5) *Pratiquer une stricte économie*

Surtout, selon le mot de Pie XI et de Léon XIII, l'État doit prendre garde d'épuiser la

propriété privée, l'industrie et le commerce par un excès de charges et d'impôts. Pour cela l'État est tenu à la plus stricte économie. « Que l'État lui-même, c'est encore Pie XI qui parle, songeant à sa responsabilité devant Dieu et devant la société, serve d'exemple à tous les autres par une administration prudente et modérée. Aujourd'hui plus que jamais, la très grave crise mondiale exige que ceux qui disposent de fonds énormes, fruit du travail et des sueurs de millions de citoyens, aient toujours uniquement devant les yeux le bien commun et s'appliquent à le promouvoir le plus possible. » A ce sujet l'on dit souvent qu'il est impossible de prévenir tout gaspillage dans l'administration financière d'une société ; il y a toujours des gens qui grugent le fromage. Peut-être, mais il n'en reste pas moins vrai que ce gaspillage est un vol et qu'il est du devoir de l'État de le restreindre le plus possible, tout au moins de n'y pas participer lui-même.

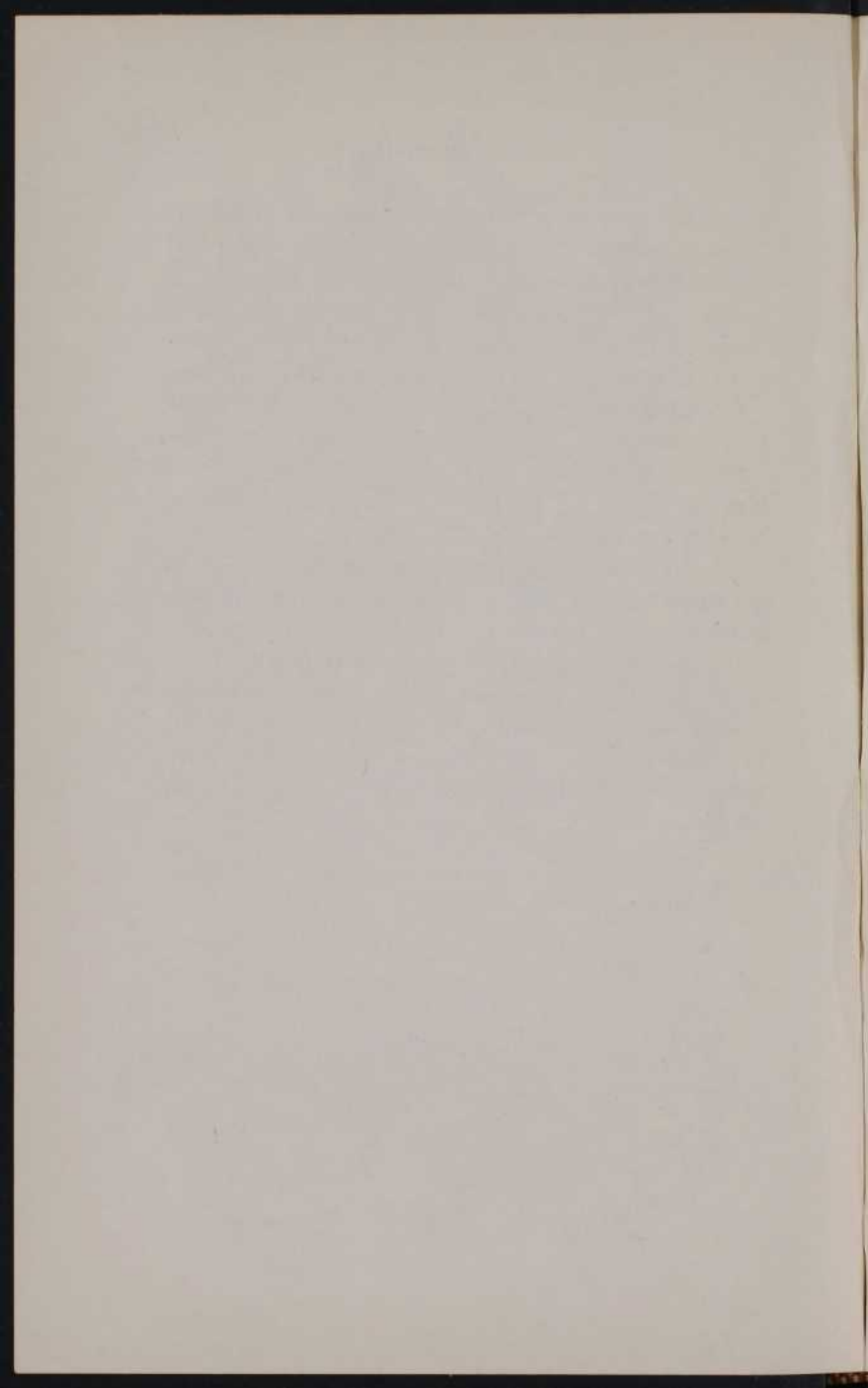
#### CONCLUSION

Voilà, après ceux du citoyen, les devoirs de l'État. De l'oubli de ces différents devoirs, sont nés bien des maux dont souffrent, à l'heure présente, j'oserais dire, toutes les sociétés modernes. Et ces désordres politiques, ne l'oublions pas, ne sont pas moins exaspérants pour les masses que les désordres de la vie économique et sociale. C'est pourquoi il n'est

pas téméraire de dire que si leur santé politique ne s'améliore pas, plusieurs sociétés en souffriront douloureusement. L'expérience est faite.

L'œuvre de restauration prêchée par les Papes dans ce domaine comme dans les autres, dont nous avons déjà parlé, s'impose donc à tous, aux citoyens comme aux États. Et cette restauration ne s'opèrera que dans la mesure où tous, gouvernés et gouvernants soumettront leur activité politique aux exigences de la morale politique. En d'autres termes, car c'est toujours là qu'il faut revenir, cette restauration ne s'opèrera que dans la mesure où tous gouvernants et gouvernés, animés du véritable sens social, s'appliqueront à faire régner dans la vie politique des sociétés modernes la justice sous toutes ses formes, la charité la plus large, la justice et la charité du Christ, les seuls principes capables de rendre les peuples grands et forts, heureux et prospères.

---



CINQUIÈME CAUSERIE

L'ÉGLISE ET LES MŒURS  
MODERNES

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

#### I OU L'HUMANITÉ PLACE SON BONHEUR :

- 1) Dans les richesses, les honneurs, les plaisirs ;
- 2) Surtout dans l'argent qu'elle recherche de toutes façons ;
- 3) Elle oublie le fil d'en haut.

#### II OU SE TROUVE LE BONHEUR DE L'HUMANITÉ :

- 1) En Dieu qui est sa destinée ;
- 2) Nécessité de la loi chrétienne ;
- 3) Si admirablement résumée dans les Béatitudes.

#### III URGENTE NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME DES MŒURS :

- 1) La première réforme à entreprendre ;
- 2) Retour à la loi d'amour du christianisme ;
- 3) Par l'Action catholique.

### CONCLUSION

- 1) Gravité des problèmes ;
- 2) Difficulté du travail ; gages de victoire finale.

## L'ÉGLISE ET LES MŒURS MODERNES

MESDAMES, MESSIEURS,

Que l'homme soit fait pour être heureux comme l'oiseau pour voler, naturellement et nécessairement, c'est une vérité que l'on ne s'attarde pas à démontrer. Mais lorsqu'il s'agit de déterminer où se trouve son bonheur et ce qu'il lui faut faire pour l'obtenir, l'homme devient perplexe ; il est en face d'un problème. C'est le problème moral, le plus fondamental de tous les problèmes dont nous avons parlé, car il est à la base des autres ; c'est le dernier problème qu'ensemble nous avons entrepris de considérer.

L'exposition du problème moral sera simple. Après nous être demandé si l'humanité, à l'heure présente, cherche son bonheur là où il se trouve réellement et ce qu'il lui faut faire pour être heureuse, nous concluerons qu'une réforme s'impose dans ce domaine et avec urgence.

### I

#### OU L'HUMANITÉ PLACE SON BONHEUR

##### 1) *Dans les richesses, les honneurs, les plaisirs*

Naturellement et nécessairement, avons-nous dit, l'homme veut le bonheur. Mais ce bon-

heur, où est-il ? Quand on considère le monde moderne, l'on se rend compte bientôt qu'une immense partie de l'humanité place son bonheur dans les choses de ce monde, qu'une immense partie de l'humanité place son bonheur dans la satisfaction de tous ses désirs naturels, dans un coupable asservissement à la triple concupiscence qui, selon le mot de saint Jean, concourt depuis toujours à sa déchéance : j'ai nommé la cupidité, l'orgueil et la volupté. En d'autres termes, on ne saurait nier qu'une immense partie de l'humanité, à l'heure présente, place son bonheur dans la satisfaction de tous ses appétits : dans l'amoncellement des richesses, dans l'éclat des honneurs, dans la jouissance que procurent les plaisirs de toutes sortes, souvent même les plus vils. Et ce qui est plus triste, c'est de constater que même parmi les catholiques, nombreux sont ceux qui ne semblent pas avoir d'autre idéal.

A de telles fins, ces hommes subordonnent toutes et chacune de leurs actions, de leurs paroles, de leurs pensées. Il faut même se hâter, car la vie est courte. De là, dit le Pape Pie XI, cette fièvre qui ronge les cœurs, qui expose la fragilité humaine à tomber fréquemment, qui provoque après peu de temps, l'endurcissement de la conscience, qui fait que tous les moyens sont bons quand ils permettent d'accéder plus vite et plus facilement au but convoité.

2) *Surtout dans l'argent qu'elle recherche de toutes façons*

Et comme c'est l'argent qui est la clef des jouissances de cette terre, que ne font pas ces hommes, pour en avoir? Nous avons déjà parlé de l'exploitation du travail, de la concurrence effrénée du capital, à l'encontre de la justice et de la charité. A cela il faut joindre l'exploitation des passions humaines, exploitation qui existe présentement à l'état d'industrie ou de commerce, et encore le procédé tendant à se généraliser et qui consiste à attirer la clientèle, pour l'exploiter au gré de ses intérêts, en excitant ses plus bas instincts. « Il faut signaler, dit Pie XI, ces hommes trop habiles qui, sans s'inquiéter du résultat honnête et utile de leur activité, ne craignent pas d'exciter les mauvais instincts de la clientèle pour les exploiter au gré de leurs intérêts. » Tous ces procédés sont imaginés par ceux qui ne vivent que pour les choses de ce monde. Et n'allez pas croire que tout cela sera terminé quand ces hommes auront atteint le but qu'ils convoitent à un moment donné. Aucun bien de cette terre n'a jamais satisfait personne ; le millionnaire veut devenir milliardaire, les honneurs doivent se succéder, celui qui jouit veut jouir davantage.

L'état actuel de la société, nous dit Pie XI, favorise singulièrement la déchéance morale de l'humanité. Ceux qui possèdent, en effet, ont

en abondance les moyens d'étancher leur soif de bonheur terrestre, tandis que celui qui n'a rien, découragé par sa misère imméritée, attiré par les séductions que multiplie autour de lui un monde corrompue, s'abandonne lui aussi, malheureusement, à tous les mauvais penchants de la nature déchue.

### 3) *Elle oublie le fil d'en haut*

Vous avouerez sans peine que nous venons de toucher à la racine même des maux dont se meurent les sociétés, à l'heure présente. N'est-il pas vrai, en effet, que tout irait beaucoup mieux dans le monde du travail, dans le monde économique, dans le monde politique, si tant de nos contemporains ne faisaient de l'assouvissement de leurs instincts, des richesses, des honneurs, des plaisirs de cette terre, l'unique but de leur vie. Avec Pie XI et Léon XIII avant lui, nous pouvons affirmer que c'est la plus profonde, « la cause même des plaies qui nous minent. » Pourtant l'humanité n'a jamais trouvé et ne trouvera jamais le bonheur qu'elle cherche légitimement, dans les choses de ce monde ; aucune d'elles ni même leur totalité ne sont susceptibles de la satisfaire pleinement. Les joies que ces choses procurent sont trop éphémères. D'ailleurs le véritable bonheur de l'humanité se trouve ailleurs ; il est en Dieu, Pourquoi l'oublie-t-elle donc si souvent.

Écoutez la jolie parabole d'un écrivain danois, Joergensen, intitulée : le fil d'en haut. C'était un beau matin de septembre. Toutes les prairies scintillaient sous la rosée qui les recouvrait, et les fils de la Vierge, brillants comme la soie, se balançaient dans les airs. Un de ces fils aborda sur la cime d'un arbre et l'aéronaute, une petite araignée noire et jaune, quitta sa légère nacelle et se posa sur le sol plus résistant du feuillage. L'endroit toutefois n'était pas à son goût et prenant une rapide résolution, elle fila un nouveau fil et vint s'affaler directement sur un grand buisson d'épines. Ici il y a suffisamment de pousses et de branches en broussailles pour qu'elle y fasse sa toile. Et l'araignée se mit à l'ouvrage ; le fil le long duquel elle était descendue de l'arbre servait à supporter le coin supérieur de la toile. Ce fut une grande et belle toile. Elle avait quelque chose de particulier, cette toile, on eut dit qu'elle s'élevait dans le vide car il fallait de bons yeux pour découvrir le fil qui en supportait le bord supérieur.

Octobre survint, les mouches commencèrent à se faire rares et l'araignée se vit obligée d'agrandir sa toile. Grâce au fil d'en haut, elle put élargir son piège au delà de toute attente. Le fin réseau s'étendit bientôt sur toute la haie. Dans les matins humides, recouverte de gouttelettes brillantes, la toile ressemblait à du tulle perlé. L'araignée était fière, elle avait la plus belle toile des alentours.

D'ailleurs elle n'était plus la petite araignée de jadis ; elle était maintenant grasse, lourde, non plus, comme autrefois, un petit rien se balançant dans les airs sur un fil, sans un sou dans sa poche, pour ainsi dire, et sans autre fortune que ses glandes fileuses.

Un matin elle s'éveilla de fort mauvaise humeur. Il avait gelé pendant la nuit ; la journée commençait sans soleil et sans la moindre petite mouche. C'était novembre. L'araignée se mit à faire la ronde dans sa toile, pensant y apercevoir des trous. Elle tira chacun des fils. Tout était bien, mais sa mauvaise humeur ne faisait qu'augmenter.

Au bord extérieur de sa toile, elle finit pourtant par remarquer un fil qui lui parut complètement inutile. Les autres fils allaient de ci de là, elle les connaissait ; celui-là n'allait nulle part, c'est-à-dire qu'il s'en allait en haut, dans l'air, dans les nuages. Dressée sur ses pattes, elle avait beau regarder, elle n'arrivait pas à comprendre. Elle ne se rappela plus qu'elle-même, en un jour clair de septembre, était descendue par ce fil. Elle ne se souvint pas que de ce fil, elle avait filé sa toile.

Prise de rage, elle dit : à bas ce fil et d'un coup de dent, elle le coupa par le milieu. Au même moment la toile céda. Lorsque l'insecte revint à lui, il gisait sur la haie où bientôt il mourut, la tête recouverte de sa toile qui n'était plus qu'un petit chiffon mouillé. L'araignée avait oublié le fil d'en haut.

## II

## OU SE TROUVE LE BONHEUR DE L'HUMANITÉ

C'est là, malheureusement, l'histoire d'une immense partie de l'humanité, à l'heure présente. Occupés aux choses de la terre qu'ils poursuivent, ces hommes oublient le fil d'en haut, le fil qui les relie à Dieu, où se trouve pourtant leur véritable bonheur. Et cette vérité ancienne comme le monde se complète aujourd'hui par une autre vérité, vieille de deux mille ans : la nécessité de la loi chrétienne pour parvenir à ce bonheur, cette loi chrétienne dont l'Église catholique est la gardienne authentique et l'interprète autorisée.

1) *En Dieu qui est sa destinée*

Nombreuses sont les questions qui, au cours d'une existence terrestre, se posent à l'intelligence humaine. De toutes ces questions, la plus décisive, sans contredit, est celle de la destinée. Sachant qu'il a été créé par Dieu, la raison le lui démontre, l'homme ne peut admettre que la Sagesse divine n'ait eu d'autre but en lui donnant la vie que de lui faire goûter au bonheur si décevant et si court qu'il est possible de rencontrer, par hasard, sur cette terre.

D'ailleurs l'homme, intelligent et libre, quand il n'est pas aveuglé, se rend bien compte que

la destinée pour lui comporte autre chose. La destinée est un terme suprême, sans au-delà possible ; dans cette vie nous tendons toujours vers l'avenir. La destinée implique l'immuable ; ici-bas, en dehors et en dedans de nous, partout, c'est le continuel changement. La destinée exige la plénitude et le repos ; tout, sur la terre, nous laisse vides et sans cesse agités. La destinée doit donner la vie pour toujours ; le théâtre de ce monde terrestre ne nous offre que le spectacle de la mort.

Non, la destinée de l'homme n'est pas sur cette terre ; demandez même à ceux qui regorgent de tout, s'ils sont heureux pleinement et vous verrez combien décevante sera leur réponse. Il ne faut pas s'en étonner d'ailleurs, car si l'homme, par toutes ses puissances, a soif de bonheur, c'est d'un bonheur sans limites, infini qu'il veut. Or Dieu seul, car il est le seul être infini qui existe, peut combler de telles aspirations. Lui seul peut donner à l'intelligence humaine, l'infini du vrai ; à l'imagination, l'infini du beau ; à la volonté, l'infini du bien ; au cœur, l'infini de l'amour ; aux sens, l'infini de la jouissance.

Heureux, par conséquent, celui qui se repose en Dieu ; lui seul goûte le véritable bonheur, même au milieu des tribulations. Les choses de la terre ne sont alors, pour lui, que des moyens de parvenir à Dieu. Sans doute il est nécessaire que tous en aient une certaine quantité, aient une certaine somme de bien-être, les

derniers Papes nous l'ont rappelé en demandant avec insistance que l'on pourvoie, comme nous l'avons vu, à une plus équitable répartition des richesses dans le monde, mais l'homme se trompe quand il fait, de tels biens, le but de sa vie.

La foi nous enseigne même que nous sommes appelés à posséder Dieu pleinement un jour, à le voir non plus comme dans un miroir, mais face à face. Notre nature n'avait pas droit à ce privilège ; il lui a été accordé gratuitement par le fait de son élévation à l'ordre surnaturel, à l'ordre même de Dieu.

## 2) *Nécessité de la loi chrétienne*

L'homme n'est donc qu'un voyageur sur la terre ; il y passe en s'acheminant vers le ciel. Il serait bien insensé de s'arrêter sur le chemin, de s'attacher aux choses ou aux personnes qu'il y rencontre. L'homme cependant est très faible ; pour aider et diriger sa marche, Dieu lui a donné une loi. Depuis la résurrection de Jésus-Christ, miracle qui est la pierre angulaire de notre foi, contre laquelle sont venus se briser les flots de l'incrédulité, comme aime à le dire saint Paul, miracle par lequel Jésus-Christ a prouvé la divinité de sa personne, en même temps que la divinité de sa mission et de sa doctrine, il est inutile de chercher ailleurs ; la loi qui doit guider notre vie, c'est celle que

Jésus-Christ nous a enseignée : la loi qui doit guider notre vie, c'est la loi chrétienne.

Et puisque la vérité est une, nous pouvons sans crainte affirmer que, de toutes les lois qui prétendent à orienter l'homme sur la terre et qui se contredisent les unes les autres, elle est la seule vraie, la seule capable de nous faire voir les choses telles qu'elles sont, aimer ce que nous devons aimer, abhorer ce qui doit être abhorré, vivre comme nous devons vivre. Sans elle, forcément nous vivons mal et dans la mesure même où nous usons à rebours du monde et des choses du monde, nous nous condamnons à souffrir et à faire souffrir tous ceux qui nous approchent.

Cette loi chrétienne, que comporte-t-elle ? On peut la résumer en deux mots : amour et sacrifice : amour de Dieu et du prochain, sacrifice de soi-même et de ses passions. C'est le résumé de l'enseignement et encore plus de la vie toute entière de Jésus-Christ, lui qui, par amour pour Dieu et pour le genre humain, lui qui, pour réparer les crimes engendrés par les passions des hommes, non seulement a daigné se faire homme mais surtout a accepté de mourir sur une croix, sur la croix du Calvaire.

### 3) *Admirablement résumée dans les Béatitudes*

Ce que signifient ces mots : amour de Dieu et du prochain, sacrifice de soi-même et de ses passions, Jésus-Christ lui-même nous l'a dit

dans les Béatitudes, telles que rapportées par saint Mathieu dans son Évangile ; c'est la plus belle synthèse de la loi chrétienne que nous possédions. Ah ! si l'humanité en comprenait la divine beauté, et la bienfaisante influence qu'apporterait la réalisation de ces sentences :

- 1) Bienheureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux !
- 2) Bienheureux les humbles, car ils posséderont la terre !
- 3) Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés !
- 4) Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés !
- 5) Bienheureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde !
- 6) Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu !
- 7) Bienheureux les pacifiques, car ils seront appelés les enfants de Dieu !
- 8) Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux est à eux !

Quelques mots pour vous faire voir le programme de vie chrétienne contenu dans ces lignes. Trois choses empêchent les hommes de vivre de façon à parvenir un jour à leur destinée ; ce sont les richesses, les honneurs, les plaisirs auxquels les hommes s'attachent ici-bas en oubliant Dieu. Au désir déréglé des

richesses, Jésus-Christ oppose la pauvreté en esprit, à l'amour immodéré des honneurs, l'humilité de cœur, à la soif inextinguible des plaisirs, la souffrance acceptée ou même recherchée dans la mortification.

La vie chrétienne comporte aussi des devoirs à remplir envers Dieu, envers le prochain, envers soi-même. Le chrétien, nous dit Jésus-Christ doit accomplir en tout la volonté de Dieu, agir toujours en conformité avec elle. Tel est le sens du mot « justice » dans la 4<sup>ème</sup> Béatitude. La caractéristique du chrétien dans ses relations avec le prochain est la miséricorde, la charité ; non pas la justice qui nous fait donner à chacun ce qui lui est dû, mais la charité qui nous pousse à donner à autrui même ce à quoi il n'a pas un droit strict. Lui-même, son âme, le chrétien doit la garder pure, sans tache, sans péché d'aucune sorte.

En accomplissant ce qui précède, le chrétien est en paix avec le ciel. Seulement, il doit se faire le propagandiste de cette paix entre Dieu et les hommes, le chrétien doit être pacifique. Le mot « pacifiques » venant de deux mots latins *pacis* et *factores* signifie, en effet, « faiseurs de paix ». Apôtres de la paix de Dieu dans le monde, n'est-ce pas être, dans une formule plus moderne, Apôtres de l'Action catholique. Seulement ceux-là, Jésus-Christ, dans la dernière béatitude, les avertit qu'ils ne doivent attendre du monde que la persécution ; travaillant pour Dieu, c'est Lui qui les récompensera plus tard.

C'est presque un crime de résumer si brièvement le programme de vie chrétienne tracé par Jésus-Christ lui-même dans les Béatitudes. Ces quelques mots, cependant, je l'espère, suffiront à vous faire soupçonner la beauté et la fécondité de cette page Évangélique.

### III

#### URGENTE NÉCESSITÉ D'UNE REFORME DES MŒURS

Mais le programme que nous venons de tracer, n'est-il pas tout juste le contraire de ce que pense et de ce que fait une immense partie de l'humanité, à l'heure présente ? Pour plusieurs, j'oserais dire, pour le plus grand nombre, la règle de vie n'est-elle pas de s'aimer soi-même et ses passions, de sacrifier Dieu et le prochain. Et n'oublions pas que ces deux lois sont tellement opposées qu'il est inutile de vouloir les concilier, comme essaient de le faire, trop souvent, des catholiques. Écoutez les paroles de Pie XI que nous avons déjà citées d'ailleurs : « Même dans les pays catholiques, un trop grand nombre de personnes ne sont pour ainsi dire que des catholiques de nom. Tout en observant plus ou moins fidèlement les pratiques les plus essentielles de la religion qu'ils se vantent de professer, un trop grand nombre n'ont pas le souci de perfectionner leurs

connaissances religieuses, d'acquérir des convictions plus intimes et plus profondes ; ils s'appliquent encore moins à vivre de telle sorte qu'à l'apparence extérieure corresponde vraiment la beauté intérieure d'une conscience droite et pure, comprenant et accomplissant tous ses devoirs sous le regard de Dieu. Cette religion de façade, vaine et trompeuse apparence, déplaît souverainement au Divin Sauveur, car Il veut que tous adorent le Père, « en esprit et en vérité ». Celui qui ne vit pas véritablement et sincèrement la foi qu'il professe ne saurait résister longtemps au vent de persécution et à la tempête violente qui souffle aujourd'hui ; il sera misérablement emporté par le nouveau déluge qui menace le monde, et, tout en se perdant lui-même, il fera du nom chrétien un objet de dérision. »

### 1) *La première réforme à entreprendre*

C'est pourquoi une réforme s'impose dans ce domaine, car l'esprit qui guide le monde est en opposition évidente avec l'esprit de Jésus-Christ. De toutes les réformes nécessaires à l'heure présente, cette réforme morale est même la première que l'on doive réaliser. « Si la société doit être guérie, avait dit Léon XIII, elle ne le sera que par un retour des individus à la vie et aux institutions du christianisme. » « Il apparaît avec évidence, ajouta Pie XI, que la restauration sociale tant désirée doit être accom-

pagnée, voire même précédée d'une complète rénovation de l'esprit chrétien, qu'ont malheureusement trop souvent perdu ceux qui s'occupent des questions économiques ; sinon tous les efforts seraient vains, on construirait non sur le roc, mais sur un sable mouvant. » Et il affirme dans *Divini Redemptoris* : « Comme aux époques des plus violentes tempêtes dans l'histoire de l'Église, aujourd'hui encore le remède fondamental consiste dans une rénovation sincère de la vie privée et publique selon les principes de l'Évangile chez tous ceux qui se glorifient d'appartenir au Christ, afin qu'ils soient vraiment le sel de la terre et préservent la société humaine de la corruption totale. »

Une réforme spirituelle du monde contemporain est prêchée même par des gens qui ne partagent pas nos croyances. Voici ce que dit Henri Bergson : « Des machines sont venues donner à notre organisme une extension si vaste et une puissance formidable. Or dans ce corps démesurément grandi, l'âme reste ce qu'elle était, trop petite maintenant pour le remplir, trop faible pour le diriger. D'où le vide entre lui et elle. D'où les redoutables problèmes sociaux, politiques, internationaux qui sont autant de définitions de ce vide et qui, pour le combler, provoquent aujourd'hui tant d'efforts désordonnés et inefficaces : il y faudrait de nouvelles ressources d'énergie potentielle, cette fois morale. Le corps agrandi attend un supplément d'âme. La mécanique

ne retrouvera sa direction vraie, elle ne rendra des services proportionnés à sa puissance que si l'humanité qu'elle a courbée encore davantage vers la terre, arrive par elle à se redresser et à regarder le ciel. »

« Toutes les réformes financières, économiques, professionnelles et politiques, écrit à son tour le chanoine Cardun, ne seront qu'un emplâtre et qu'un leurre, et n'engendreront que déceptions et souffrances si elles ne s'appuient sur ce fondement inébranlable de la véritable destinée de l'homme et des choses. » Oui, aussi longtemps que de trop nombreux humains, gouvernants, citoyens, capitalistes, patrons, ouvriers, oubliant leur destinée divine, foulant aux pieds la loi chrétienne, se préoccupent uniquement ou principalement d'amasser des richesses, d'atteindre des honneurs, de jouir, il sera inutile de vouloir résoudre les problèmes dont nous avons parlé.

## 2) *Retour à la loi d'amour du Christianisme*

Placer en Dieu sa destinée, vivre intégralement dans la vie privée et surtout dans la vie publique le christianisme, tel est donc le premier mot d'ordre qu'il faut lancer. « Le christianisme seul, dit Pie XI, peut apporter un remède efficace à cette excessive préoccupation des choses périssables, origine de tous les vices. Lui seul, lorsque les hommes sont fascinés et complètement absorbés par les biens de ce

monde qui passe, peut en détourner leurs regards et les élever vers le ciel. De ce remède, qui niera que la société ait aujourd'hui le plus grand besoin. »

Et le christianisme possède une telle vertu parce qu'il est avant tout une loi d'amour. « Certes, dit Pie XI, l'exercice de la charité ne peut être considéré comme tenant lieu des devoirs de justice qu'on se refuserait à accomplir. » Une telle charité, d'ailleurs, « n'est qu'un titre faux, un simulacre de charité. » La justice seule, toutefois « même scrupuleusement pratiquée », si elle fait « disparaître les causes de conflits sociaux », ne suffit pas. Il faut « le rapprochement des volontés, l'union des cœurs. » Sans la charité, cela est impossible, l'expérience l'a démontré. Et « une vraie collaboration de tous en vue du bien commun ne s'établira que lorsque tous auront l'intime conviction d'être les membres d'une même famille et les enfants d'un même Père céleste », « de ne former dans le Christ qu'un seul corps dont ils sont réciproquement les membres, en sorte que si l'un souffre, tous souffrent avec lui. »

« Alors, ajoute Pie XI, les riches et les dirigeants, trop longtemps indifférents au sort de leurs frères moins fortunés, leur donneront des preuves de charité effective, accueilleront avec une bienveillante sympathie leurs justes revendications, excuseront et pardonneront à l'occasion leurs erreurs et leurs fautes. De leur côté, les travailleurs déposeront sincèrement les

sentiments de haine et d'envie que les fauteurs de la lutte des classes exploitent avec tant d'habileté, ils accepteront sans rancœur la place que la divine Providence leur a assignée ; ou plutôt ils en feront grand cas, comprenant que tous, en accomplissant leur tâche, ils collaborent utilement et honorablement au bien commun et qu'ils suivent de plus près les traces de Celui qui, étant Dieu, a voulu, parmi les hommes, être un ouvrier et être regardé comme un fils d'ouvrier. »

### 3) *Action catholique*

Tout cela sera réalisé dans le monde, quand l'Action catholique aura accompli son œuvre. L'objet de l'Action catholique n'est-il pas de ramener, par le travail du milieu, l'humanité à Dieu dans le Christ-Jésus. Qui pourrait ne pas souhaiter voir ce jour et, alors, ne pas y travailler, d'autant que bientôt, peut-être, il sera trop tard.

Le danger est si grand que, de nouveau, le Pape vient d'élever la voix. L'Encyclique *Divini Redemptoris*, publiée le 19 mars dernier, reprend l'étude des différents problèmes dont nous avons parlé. Pour répandre cette doctrine j'ai voulu en citer, dans ce travail, les passages qui se rapportaient à mes causeries. Ces citations, ajoutées après coup, ne se trouvent pas fondues dans l'ensemble ; j'ai crû, quand même, bien faire en les y insérant. Espérons que le monde entendra cette fois le cri d'alarme lancé par le Pape. Espérons qu'au

moins les catholiques, spécialement ceux qui ont à veiller au bien public et qui dirigent la vie économique, écouteront la voix du Père commun. Ici chez nous, cela suffirait ; je ne crois pas, en effet, m'illusionner en pensant que nous sommes ici suffisamment nombreux, et que nous pourrions, si nous le voulions et si nous nous donnions la main, imposer à la société contemporaine dans tous les domaines, des mœurs, de la politique, de l'économique, du social, un régime de vie plus conforme à la destinée de l'homme et aux grands principes du christianisme, à la justice et à la charité.

#### CONCLUSION

##### 1) *Gravité des problèmes*

J'ai fini, Mesdames, Messieurs, mais avant de vous quitter, je voudrais vous rappeler, une dernière fois, l'extrême gravité des différents problèmes que nous avons considérés ensemble et l'urgente nécessité qu'il y a de réaliser au plus tôt le programme de restauration indiqué. A cette fin, je vous redirai les paroles de Pie XI qui contiennent, avec une netteté et une sévérité extraordinaires, cet avertissement : « Nous le répétons avec une nouvelle insistance, dit-il, qu'on en soit bien convaincu, si l'on ne se décide enfin, chacun pour sa part, à le mettre sans délai à exécution, (il parle du programme de restauration qui a été tracé), on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre

l'assaut des forces révolutionnaires. » Ces forces s'organisent ici comme ailleurs ; ne nous illusionnons pas. Puisse la réalisation du programme chrétien de restauration sociale tracé par les Papes réussir bientôt à enrayer le danger. A ce prix seulement, nous serons préservés des hécatombes et des ruines qui s'amoncellent en d'autres pays.

Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé et encouragé soit en m'écrivant soit autrement depuis le début de ces causeries. J'aurais voulu faire bien mieux ; je serai amplement récompensé de mes efforts, si quelques-uns, parmi vous, chers auditeurs, prenaient position dans le rang des apôtres de ce programme chrétien de restauration sociale.

## 2) *Difficulté du travail ; gages de victoire*

Avec Pie XI, cependant, je vous avertirai et ceux qui sont dans la mêlée vous diront combien ces paroles sont vraies : « C'est une tâche ardue que Nous vous proposons. Nous le savons : dans toutes les classes de la société, et en haut et en bas, il y a bien des obstacles à vaincre. » Toutefois ne perdez pas confiance. « S'exposer à d'âpres combats, ajoute le Pape, c'est le propre du chrétien ; accomplir des tâches difficiles, c'est le fait de ceux qui, en bons soldats du Christ, le suivent de plus près. » Et puis ne l'oublions pas, nous avons dans le Pape, dans l'Église, dans le Christ des gages de victoire finale.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Lettre-préface de S. Ém. le Cardinal VILLENEUVE	5
Avant-propos .....	7

### PREMIÈRE CAUSERIE

#### L'ÉGLISE ET LES PROBLÈMES DE L'HEURE

INTRODUCTION .....	11
I LES DIFFÉRENTS PROBLÈMES :	
1) Énumération : ouvrier, économique, politique, moral .....	15
2) Importance de ces problèmes.....	15
3) Solution : Libéralisme, Socialisme, Doc- trine de l'Église .....	16
II INTERVENTION DE L'ÉGLISE	
1) Légitimité de l'intervention : droit, devoir.....	18
2) Église — Papes, Évêques, Prêtres, Laïques .....	21
III ATTITUDE A PRENDRE QUAND ROME PARLE EN CES MATIÈRES :	
1) Attitude prise dans le passé .....	23
2) Il faut obéir au Pape.....	24
3) Il faut étudier, diffuser, réaliser .....	26
CONCLUSION .....	29

DEUXIÈME CAUSERIE

L'ÉGLISE ET LES OUVRIERS

INTRODUCTION .....	33
I LE RÉGIME CAPITALISTE ET LE PROBLÈME OUVRIER :	
1) État actuel du problème .....	35
2) Gravité qu'il peut prendre .....	37
3) Sens de l'intervention de l'Église .....	38
II DEVOIRS DU CAPITAL ET DU TRAVAIL :	
1) Oeuvre du salut .....	39
2) Inégalité des conditions humaines .....	40
3) Conditions matérielles du régime .....	41
4) Rémunération du capital .....	41
5) Juste salaire du travail .....	43
III COMMENT RÉALISER CETTE DOCTRINE :	
1) Associations professionnelles .....	48
2) Au stage corporatif .....	48
3) Rôle de la corporation et celui de l'État .....	49
CONCLUSION .....	51

TROISIÈME CAUSERIE

L'ÉGLISE ET LA VIE ÉCONOMIQUE

INTRODUCTION .....	57
CE QU'EST LA VIE ÉCONOMIQUE MODERNE :	
1) Concurrence effrénée, monopoles, dictature économique .....	58
2) État de choses ne pouvant durer .....	62
3) Communisme ou Christianisme ; choix à faire .....	63

II LES THÈSES FONDAMENTALES DE LA DOCTRINE ÉCONOMIQUE CHRÉTIENNE :	
1) Propriété :	a) { privée et collective... 65
	b) { devoirs de la richesse... 67
2) Contrat	a) { nature et conséquence 68
	b) { juste prix des choses... 69
III DEVOIRS DE CHACUN :	
1) L'État à qui il appartient de diriger la vie économique .....	71
2) Les professions et métiers dans l'organisation corporative.....	72
3) Les individus par la coopération .....	74
CONCLUSION .....	75

## QUATRIÈME CAUSERIE

## L'ÉGLISE ET LA VIE POLITIQUE

INTRODUCTION .....	79
I RÔLE DE L'ÉGLISE EN CETTE MATIÈRE :	
1) Ne fait pas de politique en vue de prendre en mains le pouvoir temporel, d'imposer une forme de gouvernement, de s'immiscer dans les querelles de partis .....	80
2) Fait de la politique pour défendre sa constitution, ses droits, ses enfants, son dogme, sa morale, pour prêcher la morale politique.....	83
II DEVOIRS DU CITOYEN :	
1) Aimer sa patrie .....	88
2) Respecter l'ordre établi.....	89
3) Obéir aux lois de son pays.....	89
4) Payer les impôts .....	90
5) Prendre part aux élections .....	91

III DEVOIRS DU GOUVERNANT :

1) Protéger tous les droits des citoyens, spécialement des petits . . . . .	94
2) Faire des lois justes . . . . .	96
3) Veiller à leur application . . . . .	98
4) Distribuer selon la justice les charges et les bienfaits . . . . .	98
5) Pratiquer une sévère économie . . . . .	99
CONCLUSION . . . . .	100

CINQUIÈME CAUSERIE

L'ÉGLISE ET LES MOEURS MODERNES

INTRODUCTION . . . . .	105
------------------------	-----

I OÙ L'HUMANITÉ PLACE SON BONHEUR :

1) Dans les richesses, les honneurs, les plaisirs . . . . .	105
2) Surtout dans l'argent qu'elle recherche de toutes façons . . . . .	107
3) Elle oublie le fil d'en haut . . . . .	108

II OÙ SE TROUVE LE BONHEUR DE L'HUMANITÉ :

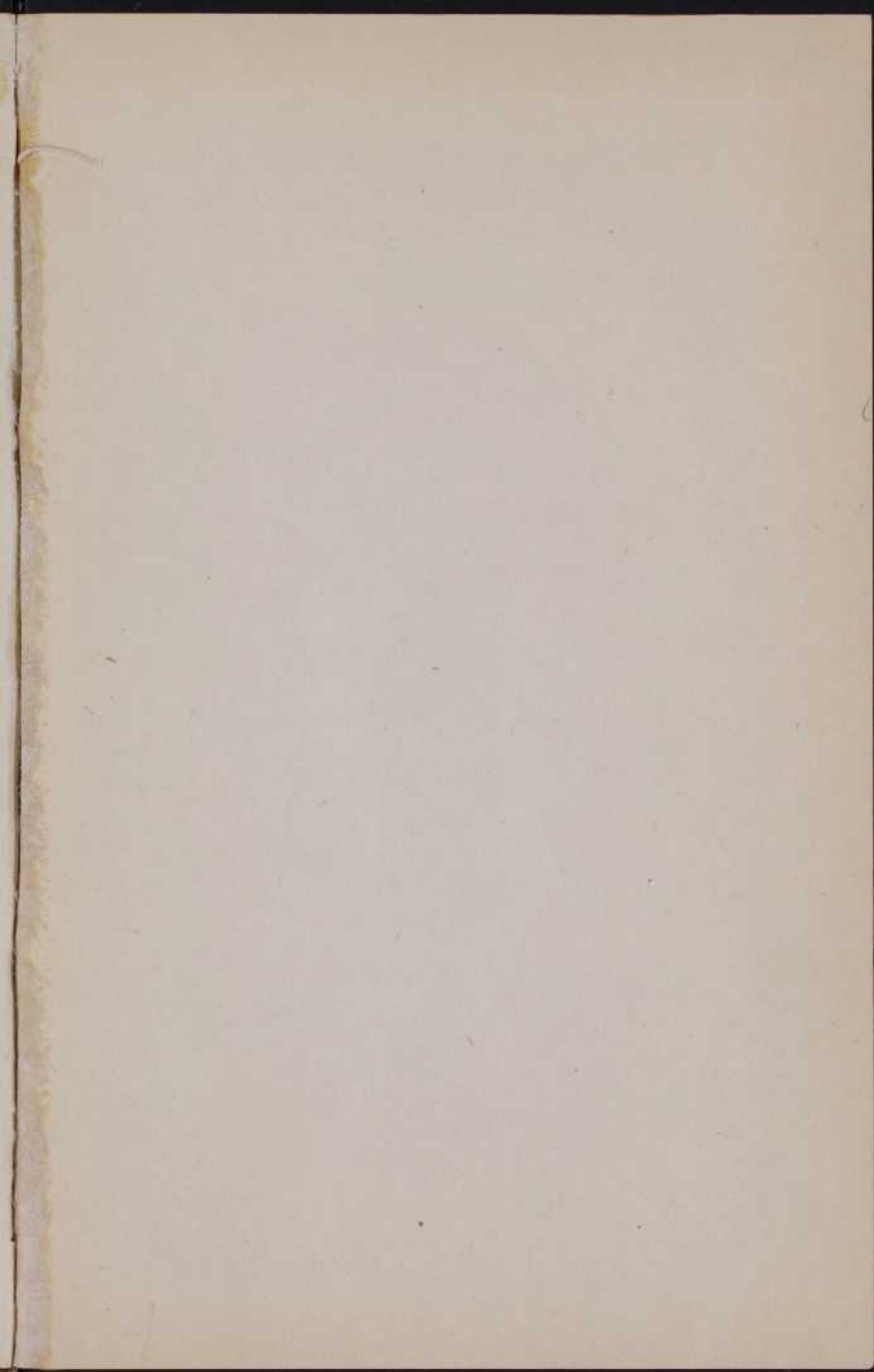
1) En Dieu qui est sa destinée . . . . .	111
2) Nécessité de la loi chrétienne . . . . .	113
3) Si admirablement résumée dans les Béatitudes . . . . .	114

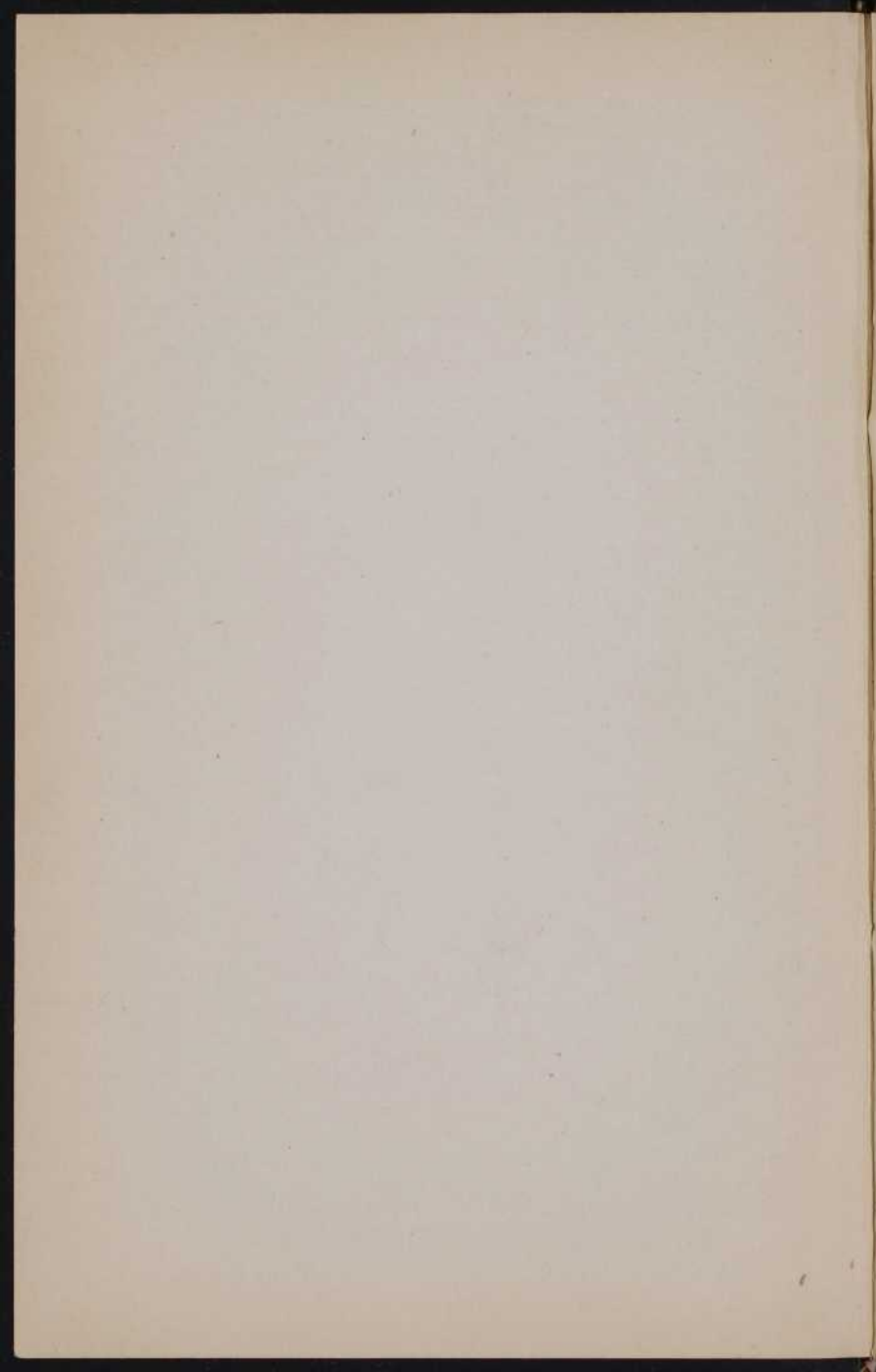
III URGENTE NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME DES MOEURS :

1) La première réforme à entreprendre . . . . .	118
2) Retour à la loi d'amour du christianisme . . . . .	120
3) Par l'Action Catholique . . . . .	122

CONCLUSION :

1) Gravité des problèmes . . . . .	123
2) Difficulté du travail, gages de victoire . . . . .	124





BNQ



000 375 331

1  
C  
1